36e ANNÉE — T. LI

N° 1174 — 30 mai 1954



LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS

MAISON DE LA BONNE PRESSE
5, rue Bayard. Paris-8e
Chèques postaux : Paris Compte n° 1668

Le numéro : 40 francs
Abonnement { Un an : 875 francs / Six mois : 475 francs }
Étranger : un an 940 francs

ACTES DE S. S. PIE XII

Radiomessage du Pape au Congrès des catholiques suisses

Le dimanche 16 mai dernier a eu lieu à Fribourg le Xe Congrès des catholiques suisses. Voici le Radiomessage qui a été adressé au Congrès par S. S. Pie XII successivement en français, en allemand et en italien (1).

I

Chers Fils et chères Filles, guidés par vos pasteurs, Nos vénérables et très dignes frères, vous vous êtes réunis cette année à Fribourg pour tenir les assises solennelles de la Suisse catholique. Parmi les villes qui s'enchâssent comme des pierres précieuses dans les merveilles naturelles de votre pays, Fribourg est l'une des plus belles, riche aussi en trésors de culture et, depuis toujours, citadelle de la foi et de la vie catholique dans votre patrie.

Mais la beauté de la ville, que baigne la Sarine, est aujourd'hui largement dépassée par la magnificence de Celle à qui votre Congrès est consacré, Marie, la Vierge conçue sans tache et la Mère de Dieu. Sa splendeur éclatante est lumière et force ; lumière qui éclaire la richesse et la profondeur des vérités de la foi chrétienne, force qui déborde dans la volonté et le cœur et rend capable de traduire cette foi en actes jusque dans le moindre détail.

Quand Nous avons proclamé l'Année mariale, pour le centenaire de la définition de l'Immaculée Conception, Nous l'avons fait précisément dans l'intention et l'espoir de voir, par la puissante intercession de Marie, la foi vivante croître et se fortifier dans l'Eglise catholique elle-même, dans ses fils et ses filles, pour endiguer le matérialisme qui monte comme une marée.

(1) D'après *l'Osservatore Romano* des 17-18 mai 1954. La traduction des passages en allemand et italien est de l'agence Kipa, revue sur les textes allemand et italien de *l'Osservatore Romano*. — Les sous-titres sont de *la D. C.*

Le progrès matériel doit être contrebalancé par des forces religieuses et morales puissantes.

Le progrès matériel par la recherche et l'exploitation des forces naturelles poursuit sans arrêt son chemin et l'Eglise approuve cette évolution, même dans ses principes, mais elle y joint un avertissement pressant : quand le progrès matériel n'est pas contrebalancé par des forces religieuses et morales puissantes, il risque de devenir le chancre de la société humaine. Où devrait-on trouver ces forces, sinon dans l'Eglise catholique et chez ses croyants ?

Le combat contre le matérialisme.

Le matérialisme, le processus de laïcisation de toute l'existence, se déploie dans le domaine spirituel et religieux : la pensée de Dieu, le respect et la crainte de Dieu sont bannis de plus en plus de la vie publique, de la famille et par là aussi presque fatalement de la vie de l'individu. Ce processus est déjà fort avancé. A qui incombe-t-il de faire front, sinon à vous, enfants de l'Eglise catholique ? Par vos prières, votre amour du Christ, votre lutte contre le péché et pour la pureté de l'âme dans tous les sens, par toutes ces valeurs suprêmes de la vie religieuse et ce qui en est le fruit : votre engagement public pour la cause de Dieu, du Christ et de son Eglise.

Les difficultés du mariage et de la famille s'accroissent, de même que s'accentue leur éloignement des préceptes essentiels et des commandements de Dieu. Vous en avez d'autant plus, chers Fils et chères Filles, le devoir d'observer parfaitement la loi de la nature et celle du Christ, avec l'aide de la grâce qui est offerte à tous. Ce n'est pas l'heure de la pusillanimité, ni des concessions qui répugnent à la

conscience, mais de la ténacité courageuse et de la persévérance.

La soif de jouissances grandit de façon inquiétante. Ce fait ne doit-il pas vous inciter à la simplicité dans le train de vie, à la pénitence volontaire et au renoncement ? Aux époques dangereuses, aux époques décisives pour la religion, l'Eglise a toujours compté sur le sacrifice personnel de ses croyants. C'est vrai aujourd'hui encore. Agissez donc en conséquence !

Les différents peuples et l'humanité dans son ensemble se trouvent devant des questions de droit, d'économie et d'ordre social difficiles à résoudre. L'Eglise et les catholiques des divers pays sont conscients du devoir qu'ils ont de contribuer de leur mieux à la solution de ces questions. Leurs convictions religieuses en doivent être d'autant plus assurées. Car, indépendamment du fait que toutes les obligations morales sont aussi des devoirs religieux, ils n'accompliront rien de grand et de décisif, même pour le bien temporel, que soutenus par une foi inébranlable dans les vérités éternelles ; oui, cette foi est en elle-même la contribution la plus précieuse qu'ils peuvent apporter au bien général de ce monde.

Dans le combat contre le matérialisme, il faut lancer le mot d'ordre : « Revenons au christianisme des origines ! » Il s'applique bien ici. Les chrétiens de ces premiers temps faisaient face à une culture païenne et matérialiste qui régnait en maîtresse. Ils ont osé l'attaquer et, finalement, ils se sont imposés — grâce d'ailleurs à leur ténacité opiniâtre et moyennant de lourds sacrifices. Imitez-les ! Daigne Marie, la Vierge puissante, la Mère de la divine grâce, vous guider et vous bénir !

II

Le Pape Pie XII a ensuite prononcé la seconde partie de son Radiomessage en langue allemande. En voici la traduction :

Chers Fils et chères Filles, cette ville de Fribourg où vous êtes réunis ces jours-ci sous la protection de Notre-Dame pour délibérer sur d'importantes questions touchant la vie catholique est, depuis l'époque où saint Pierre Canisius y travaillait, connue comme un centre d'études. Vous-mêmes, vous avez, durant les dernières décades, couronné l'œuvre éducatrice de la ville et du canton par la fondation et le développement d'une Université catholique. En outre, Fribourg héberge dans ses murs le cœur de *Pax Romana*, cette grande œuvre internationale instituée pour la jeunesse catholique universitaire.

Nous sommes heureux de saisir l'occasion qui Nous est offerte de louer paternellement vos initiatives dans ce domaine. Nous accompagnons leur développement de Nos vœux les plus chaleureux. En les mentionnant, Nous ne pouvons pas oublier le nom de cet homme qui s'est acquis de si grands mérites par la fondation de votre Université : Georges Python. L'un des plus éminents de vos hommes d'Etat, Giuseppe Motta, le désignait comme « l'homme providentiel qui réunissait en lui la foi du charbonnier, le coup d'œil du génie et l'ardeur de l'apôtre tout entier tourné vers l'action » (1).

Consignes aux intellectuels catholiques : vérité absolue, humilité et amour de l'Église.

En rappelant le souvenir de ces initiateurs et de tous ceux et de toutes celles qui se sont attachés au même idéal, laissez-Nous parler spécialement aux intellectuels catholiques :

Soyez toujours conscients dans vos activités scientifiques que tout effort de l'esprit doit aboutir en définitive à la vérité absolue qui est valable sans réserve. La relativité de toutes les connaissances, même des lois fondamentales de la pensée et de l'être, est aussi contraire à la nature qu'à la foi chrétienne. D'une part, ces lois primordiales conduisent logiquement vers Dieu, et d'autre part, la foi dans l'existence d'un Dieu personnel comporte aussi l'affirmation de ces vérités primordiales. Loin d'être un obstacle pour la recherche scientifique, la vérité absolue est au contraire sa base indispensable et son appui le plus solide contre l'erreur.

Nous voudrions maintenant vous rappeler la mission et les hautes responsabilités qui vous incombent : donnez au peuple l'exemple d'une foi humble et simple. Imitez saint Nicolas de Flue que la Suisse catholique a choisi comme patron : sa foi était aussi spontanée que fortement enracinée dans son âme. Regardez également ces génies de l'esprit, tel saint Augustin considéré comme le plus grand d'entre eux à travers l'histoire : il fut pourtant d'une humilité absolue et d'une foi admirablement soumise à Dieu ; il reste, pour toutes les formes de civilisations et pour tous les temps, le grand modèle des intellectuels et des élites.

Donnez aussi à vos frères et à vos sœurs l'exemple d'un amour sincère envers l'Eglise. Là où il y a l'amour de l'Eglise, il y a aussi l'amour de Marie. Là où il y a la fidélité à l'Eglise, il y a aussi la dévotion à Marie. L'un conditionne et favorise l'autre.

Les derniers vestiges du « Kulturkampf »

Notre paternelle affection va tout spécialement à ceux d'entre vous qui sont engagés dans la vie publique. Vous pouvez être fiers aussi bien des énergies latentes de votre peuple que des personnalités que vous avez placées à la tête de votre pays. Dans ces conditions, Nous osons d'autant mieux espérer que les derniers vestiges d'un malheureux « Kulturkampf », témoins d'une époque révolue, disparaissent et cèdent devant les sentiments de justice des élites de votre pays (2).

---

(1) En français dans le texte. (*N. D. L. R.*)

(2) Ces paroles du Pape doivent être rapprochées de celles-ci, prononcées par M. le Conseiller national, Otto Studer, président de l'Association populaire catholique suisse, au cours de son discours d'ouverture du Congrès : « En cette journée solennelle, nous considérons comme un devoir de proclamer publiquement que les articles d'exception de notre Constitution fédérale constituent pour nous catholiques, une douloureuse offense. C'est une grave injustice que d'imposer aux catholiques des mesures d'exception que nous considérons comme le triste vestige de dissensions et de querelles religieuses surannées. Maintenir en vigueur de telles dispositions légales menace gravement la pa

Que l'intercession et l'aide efficaces de saint Pierre Canisius, de ce maître de l'éducation et de l'instruction, de ce conseiller des grands de son temps — que Fribourg considère avec honneur comme un des siens et dont elle conserve pieusement les reliques, — se répandent sur vous, sur votre travail social et civique, et qu'elles le rendent fécond.

III

Enfin, le Pape Pie XII a terminé son Radiomessage par une allocution en langue italienne, dont voici la traduction :

Progrès technique et menaces de ruine.

Chers Fils et chers Filles, en même temps que l'aube radieuse de nouveaux et toujours plus grands progrès matériels paraissait promettre au monde un siècle de tranquillité et de bien-être, voici que surgit au-dessus du vaste horizon un nuage noir. Celui-ci est annonciateur d'une humanité plongée dans les ténèbres de l'angoisse et de la crainte, parce que les mêmes conquêtes lumineuses de la science et de la technique, en soi si utiles à l'avancement des œuvres de paix, se révèlent être messagères de désolation et de ruine.

Notre dernier Message pascal, que Nous dictait Notre cœur de Père, a voulu être l'écho de Notre douleur devant un si lamentable spectacle. Il a voulu être aussi un avertissement au moment où s'écrit une page tragique de l'histoire contemporaine, face à la gravité de périls imminents.

Ce sont des périls réels, qui ne troublent certes pas le vrai chrétien comme ils ébranleraient le voyageur ignorant du terme du voyage soudainement assailli par la tempête. Le vrai chrétien croit en la Providence divine qui dirige ses pas, le soutient et le réconforte aux heures paisibles comme dans les conjonctures difficiles.

Recours universel à la Sainte Vierge.

Remplis de cet optimisme chrétien qui ne peut jamais manquer, parce qu'il n'est pas établi sur les sables mouvants des calculs terrestres, mais sur la roche solide de la foi, nous tous, chers Fils et chères Filles, nous tournons avec une confiance filiale nos regards vers Marie, Mère de miséricorde, sous la protection puissante et universelle de laquelle Nous plaçons tout notre avenir. C'est pourquoi :

A elle, Nous recommandons avant tout les prêtres, ministres de son divin Fils, afin que par leur sainteté de vie, la pureté de leurs mœurs, l'intégrité de la doctrine, le don total d'eux-mêmes à leur très haute vocation et leur infatigable activité au service de l'Eglise, ils soient les guides sûrs dont le peuple de Dieu a besoin aujourd'hui plus que jamais.

A elle, Nous confions les législateurs et les gouvernants de votre nation, afin que, conscients de leurs responsabilités, ils soient toujours les promoteurs du vrai bien, ayant soin de conformer spécialement leurs lois aux préceptes divins.

A elle, Nous confions tout le peuple, afin que, après avoir donné au monde des exemples admirables de travail, d'ordre et d'harmonie, il puisse aussi pratiquer consciencieusement toutes les autres vertus chrétiennes, vertus qui rendent heureuses les nations, grâce à la paix solide, à la vraie liberté et à la convenable prospérité qu'elles leur procurent.

A elle aussi Nous recommandons tous ceux qui ont abandonné la maison du Père, afin qu'ils retrouvent la foi en Dieu et deviennent à nouveau l'objet de son amour.

A elle enfin, Nous confions le monde entier, afin qu'elle lui tende une main secourable et le conduise à son Fils Jésus-Christ, Roi et Seigneur de l'univers, seul vrai Dieu, Lumière de l'humanité, Père rédempteur des âmes, auquel soit toute gloire dans les siècles.

Que maintenant descende, gage des grâces célestes les plus abondantes, Notre paternelle Bénédiction apostolique sur vos très dignes pasteurs, sur vos prêtres dévoués, sur ceux qui parmi vous exercent avec tant de dignité l'autorité de l'Etat, sur vous tous, chers Fils et chères Filles ici présents, sur ceux qui écoutent Notre voix, ainsi que sur votre patrie bien-aimée.

---

confessionnelle et viole la justice, principes qui sont à la base de notre entente confédérale.

Aussi longtemps que les articles d'exception demeureront dans notre Constitution, ils seront pour notre conscience une offense à notre sens du droit. Voilà pourquoi nous nous adressons solennellement à tous nos Confédérés, catholiques ou non, afin qu'ils nous aident dans l'action entreprise en vue d'éliminer enfin des mesures d'exception intempestives et inopportunes. »

(*Sur la question des articles d'exception en Suisse, particulièrement celui visant les Jésuites,* cf. *D. C.*, N° 1151 du 12. 7. 1953, col. 867-872.) (*N. D. L. R.*)

— *L'admirable oraison du « Te Deum »* par Dom EUGÈNE VANDEUR, O. S. B. — Volume 13 × 20 cm., 104 pages. Prix : 265 francs. Editions Beyaert, Bruges.

S'arrêtant sur chacune des strophes du *Te Deum,* Dom Vandeur nous fait part des élévations qu'elle lui suggère. Nul doute que ses commentaires n'aident les âmes à mieux comprendre l'étonnante profondeur de cette grande prière de l'Eglise.

— *En retraite avec le Sacré Cœur,* par le R. P. FRANÇOIS CHARMOT, S. J. — Volume 20 × 14 cm., 212 pages. Les Editions du Cèdre, Paris.

Présenté à la façon des psaumes, sous forme de strophes, cet ouvrage, plutôt que des pages didactiques offre au lecteur un dialogue avec le Christ en croix, une prière profonde par laquelle l'âme aspire à ne faire qu'un avec lui dans la charité.

— *Bienséances religieuses,* par J. BLOUET, P. S. S., supérieur du Grand Séminaire de Coutances, nouvelle édition revue et mise à jour par un directeur du même Séminaire. — Volume 12 × 19 cm., 208 pages, 390 francs. J. Gabalda et Cie, éditeurs.

Pie XII disait aux religieuses éducatrices : « N'oubliez pas ce qui attire à la religieuse le respect et la considération... Elle pourra ainsi exercer une plus grande influence. » (*D. C.*, 21. 10. 1951.) C'est là la préoccupation qu'avait en vue M. Blouet, décédé en 1941, en écrivant la première édition de cet ouvrage destiné aux religieuses, dont un directeur du Séminaire de Coutances nous présente aujourd'hui une nouvelle édition adaptée à l'époque actuelle. Il a apporté de nombreux allégements en ce qui concerne « l'esprit écolier » dont les novices actuelles, mieux mûries par la vie, ont moins à se départir. Il a largement tenu compte surtout des directives données aux religieuses par S. S. Pie XII : naturel, simplicité, respect de la personnalité de chacune, adaptation aux nouvelles circonstances, ouverture sur la vie, etc. On admirera dans cet ouvrage le souci de l'auteur d'envisager les bienséances avant tout sous l'angle de la charité et de ce qui peut faciliter la vie commune.

APRÈS LA CHUTE DE DIEN-BIEN-PHU

L'Église et la Conférence de Genève

S. Em. le cardinal Feltin demande des prières pour la paix

S. Em. le cardinal Feltin, président général du mouvement international Pax Christi, *a adressé, à la veille de la fête de la victoire et de celle de sainte Jeanne d'Arc, cet appel à la prière pour les combattants d'Indochine et pour la paix* (1) :

Il y a neuf ans, les cloches de la victoire nous apportaient les espérances de la paix.

Cette année, à la veille du 8 mai, où nous fêtons en même temps sainte Jeanne d'Arc, la France est dans le deuil et dans l'inquiétude.

Dans le deuil, car les meilleurs de ses fils, de la métropole ou d'outre-mer, luttent et tombent à Dien-Bien-Phu et en Indochine, en des combats héroïques et meurtriers.

Dans l'inquiétude, car elle perçoit au-delà de ces tragiques batailles la menace d'autres conflits, dont les récentes expériences atomiques laissent présager l'horreur.

Devant ces perspectives, les catholiques ne peuvent pas rester indifférents et le président international de *Pax Christi* se sent le devoir d'élever la voix.

A l'heure où se déroule la Conférence de Genève, qui peut ranimer notre confiance dans une paix possible, je demande à tous ceux que Dieu a investis d'une responsabilité nationale ou internationale de tout mettre en œuvre, par-dessus les divergences d'idéologie ou d'intérêts, pour faire prévaloir les solutions de conciliation sur les méthodes de violence. Je les adjure, au nom des combattants et de leurs familles, d'obtenir une trêve salutaire, et, s'il se peut, la cessation immédiate du conflit.

Je demande à tous mes prêtres de susciter un mouvement de prières collectives, et à tous mes diocésains de s'y unir avec ferveur, pendant les journées des 8 et 9 mai, afin d'obtenir de Dieu qu'il prenne en pitié ceux qui luttent et qu'il inspire ceux qui sont chargés de faire régner la paix sur la terre.

Paris, le 6 mai.

Allocution de S. Exc. Mgr Charrière à la messe d'intercession de la Conférence

Voici le texte de l'allocution prononcée dans la soirée du dimanche 2 mai dernier, en l'église Notre-Dame de Genève, par S. Exc. Mgr Charrière, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, au cours de l'Office pontifical célébré à l'occasion de la Conférence asiatique, en présence de nombreuses personnalités politiques suisses et de diplomates, dont M. Bidault, chef de la délégation française (2) :

(1) D'après *la Croix* (7. 5. 1954).

(2) D'après la *Semaine Catholique de la Suisse Romande* du 6 mai 1954.

EXCELLENCES,
MESSEIGNEURS,
MES FRÈRES,

C'est avec une profonde émotion que l'évêque de Lausanne, Genève et Fribourg prend la parole aujourd'hui devant vous. Et cette émotion, j'en suis sûr, vous la partagez tous ; votre présence nombreuse en témoigne. Nous vivons, en effet, des heures trop graves pour ne pas prendre conscience nettement que notre secours, notre rocher, c'est Dieu lui-même et que les hommes ne feront jamais rien de mieux que de le supplier d'être lui-même le fondement de nos entreprises. Non pas que nous devions renoncer à mettre nous-mêmes tout en œuvre de ce que nous pouvons mobiliser pour le service de la paix. Il faut admirer et remercier ceux qui, répondant à un appel exigeant, quittent le monde pour prier et s'immoler. Mais il y a aussi une manière de se réfugier en Dieu qui n'est qu'un camouflage de la désertion et nous n'en voulons pas. Aide-toi, le ciel t'aidera. Mais notre action ne sera efficace que dans la mesure où elle sera tout entière pénétrée de cette vérité fondamentale qu'expriment nos saints livres : « Si Dieu ne bâtit pas la maison, en vain travaillent ceux qui la bâtissent. » (*Ps.* CXXVII, 1.)

Tout cela est vrai de n'importe quelle entreprise humaine ; mais c'est particulièrement dans l'œuvre difficile de la réconciliation qu'on peut constater à quel point les hommes laissés à eux-mêmes sont impuissants. En effet, comme l'a dit justement un grand penseur chrétien de notre époque, Romano Guardini, chacune de nos âmes constitue, en raison de sa spiritualité, comme une forteresse inexpugnable où aucune force créée ne peut entrer sans notre propre volonté. C'est le mystère de la personne humaine, de notre liberté intérieure. Créés à l'image de Dieu, nous participons de son indépendance, de sa souveraineté, non pas contre lui, bien sûr, mais contre tout être qui entendrait forcer le passage qui conduit au sanctuaire de notre âme. Cette règle fondamentale, instituée par Dieu lui-même et respectée par lui, a pour conséquence que jamais un homme ne s'inclinera devant un autre s'il n'est pas personnellement, non seulement convaincu, mais, ce qui est autre chose, décidé à s'incliner. Les raisons, les motifs qu'on pourra invoquer pour le décider joueront certes un rôle préliminaire et indispensable ; mais l'acte décisif par lequel un homme acceptera d'adopter une ligne de conduite qu'on sollicite de lui ne saurait procéder que de sa volonté libre. Si alors il s'agit de mettre d'accord des personnes jusqu'ici adversaires, qui se jettent à la face des griefs plus ou moins nombreux, qui ne voit que les arguments, aussi justifiés qu'ils soient, n'aboutiront jamais d'eux-mêmes à la conclusion désirée ? Il les faudra, certes, et on ne saurait œuvrer en faveur d'une réconciliation, si ce n'est sur la base de la vérité et de la justice, *iustitia et pax osculatae sunt* (*ps.* LXXXIV, 11). Mais, encore une fois, si indispensables qu'soient les « raisons » qu'on invoquera, il faudra autre chose, à savoir l'adhésion intérieure pleinement libre des volontés jusqu'ici opposées, et cette adhésion, Dieu seul peut la provoquer en agissant

par le dedans de notre âme, tout en respectant notre liberté.

Si nous sommes bien persuadés de cette vérité psychologique, nous comprendrons mieux que, à l'heure présente, le recours à la prière s'impose plus que jamais. Vous êtes venus à Genève, Excellences, Messieurs les membres des délégations à la Conférence asiatique, pour essayer, en espérant contre toute espérance humaine, de constituer quand même une bonne fois ce climat de compréhension, de confiance, de respect mutuel, après lequel le monde entier soupire. Depuis bientôt vingt ans, dès avant le conflit qui ensanglanta le monde occidental, l'Extrême-Orient n'a cessé d'être en guerre. Ce fut la Chine dès 1937, attaquée par le Japon, puis la Corée, puis l'Indochine. Trop souvent, ici en Occident, nous avons fermé les yeux, plus encore notre cœur, sur ces tragédies. Nous n'oublions certes pas les efforts inlassables de la Croix-Rouge et de tant d'associations internationales, mais trop peu de nos fidèles s'y intéressent. Ces malheurs se déroulent si loin, ils nous menacent en apparence si peu. Et ce manque de sympathie active pour tant de victimes immolées si loin a profondément peiné et scandalisé les hommes de bonne foi. Comme elle est odieuse, mes Frères, notre indifférence à la souffrance de tant de pauvres humains qui meurent maintenant et qui sont créés par Dieu comme nous, rachetés par le sang du Christ comme nous, mais qui saignent par toutes leurs blessures, à cause parfois de nos rivalités à nous ! Oui, nous devons collaborer avec toutes les bonnes volontés pour panser les blessures, limiter le carnage. Mais nous devons plus encore élever nos cœurs vers Dieu pour le supplier d'être lui-même notre paix et d'incliner les intelligences et les cœurs vers les chemins qui conduisent à une durable réconciliation. C'est ce que nous faisons ce soir, c'est ce que nous ferons le 23 mai, à l'appel du Souverain Pontife, lors de la Journée mondiale de l'enfance catholique pour la paix. C'est ce que nous ferons aussi cet été à Einsiedeln et Sachseln, lors du prochain Congrès de *Pax Christi*, présidé par S. Em. le cardinal Feltin. Prier pour la paix n'est pas un exercice spirituel que nous pourrions ranger au nombre des dévotions facultatives ; c'est un devoir essentiel de toute âme chrétienne, et nous sommes heureux de penser que nos frères séparés s'unissent à nous et nous à eux pour supplier le Christ Jésus qui, sur la croix, nous a réconciliés avec son Père, *reconciliati sumus Deo per mortem Filii eius* (*Rom.* V, 10), afin qu'une paix véritable puisse enfin luire en Extrême-Orient et revenir aussi chez nous en Occident où nous l'attendons encore.

Seigneur Jésus, Prince de la paix, notre Dieu et notre Sauveur, comme les apôtres sur le lac de Génésareth, nous vous supplions d'apaiser la tempête qui menace d'engloutir le monde entier. *Domine salva nos, perimus* (*Matth.* VIII, 25). Faites que reviennent le calme, la confiance et que se dissipe le climat d'injustice, de mépris, de haine et de panique qui rend notre atmosphère toujours plus irrespirable. Faites, comme l'ont demandé le Souverain Pontife et tant de personnalités influentes, que les grandes puissances acceptent d'un commun accord d'éliminer les armes les plus meurtrières dont nul ne pourrait plus retenir la force destructive. Vous seul, Seigneur, pouvez nous sauver. Nous le savons et nous acceptons de mettre de notre côté tout en œuvre pour répondre à vos saintes exigences, car nous le savons bien, si les hommes se sont précipités dans la guerre, c'est en définitive parce qu'il y en a parmi eux qui ont oublié votre commandement d'amour !

Et vous, Vierge très sainte, toute-puissance suppliante, intercédez auprès de votre divin Fils. Comme la mère de famille, obtenez de Dieu pour vos enfants la grâce de la réconciliation. De notre part, comme vous nous l'avez demandé à Cana, nous nous efforcerons de faire avec sa grâce tout ce qu'il nous dira. Ainsi soit-il.

« L'Osservatore Romano » et la chute de Dien-Bien-Phu (1)

L'Osservatore Romano (9 *mai*) *commente en ces termes la chute de la forteresse de Dien-Bien-Phu* (7 *mai*) *:*

La fin de la résistance de Dien-Bien-Phu prend devant l'opinion mondiale la signification, non pas tant d'un épisode de la guerre en Indochine que d'un épisode du conflit qui, précisément, englobe le monde entier.

Elle signifie que les forces, contre lesquelles notre civilisation se défend, se font pressantes et progressent ; que la résistance à ce bouleversement exige la même conscience, la même unité de vues, le même dévouement suprême que les défenseurs de la forteresse indochinoise ont manifestés jusqu'au sacrifice.

Il n'y a qu'une seule différence entre la page militaire et la page politique et morale, dans laquelle elle s'insère si admirablement. La garnison, qui a résisté jusqu'à l'épuisement extrême des ressources humaines, jusqu'au point où l'héroïsme lui-même devient tout aussi inutile qu'inhumain, a dû se rendre. Ce qui ne peut se rendre, c'est le salut de l'ordre chrétien, des libertés des peuples et des hommes.

Et cependant, une fois encore, une fois de plus, dans l'histoire de tous les temps, la situation qui inspira le fatal communiqué concernant la chute de Sagonte revient et fait dire à nouveau ce qu'on disait alors : « *Dum Genovae consulitur* », tandis qu'on délibère à Genève, non seulement une forteresse tombe, mais encore la sécurité de la société civilisée des peuples est menacée.

Cette sécurité qui, loin de consister dans l'opposition aux redoutables conceptions morales, sociales et politiques, radicalement négatrices des principes fondamentaux du monde civilisé, a pour fin d'empêcher que cette révolution s'insinue et s'impose au moyen de la violence la plus atroce, de l'oppression la plus dure.

Cette sécurité que l'on n'obtient ni ne conquiert en faisant passer en premier lieu les intérêts particuliers, même les plus nobles et les plus légitimes, les égoïsmes même les plus « sacrés » qui, dans tous les cas, divisent, mais en mettant au premier rang, à tout prix, la préoccupation de l'intérêt général qui unit et dont dépendent inexorablement les destinées de chacun.

Pour ces dernières, on pourra « délibérer » ensuite. Pour les destinées communes — qui ne sont autres que le « *primum vivere* » — il faut s'unir pour se sauver.

(1) Traduction de J. THOMAS D'HOSTE.

La chrétienté d'Indochine

*Voici, d'après l'*Agence Fides (9 mai 1953), *l'état numérique de la chrétienté d'Indochine :*

A la fin de l'année 1952, les catholiques d'Indochine ont dépassé le chiffre de 1 600 000, distribués comme suit : Etats associés du Cambodge, 120 000 ; du Laos, 10 000 ; du Viet-Nam, 1 490 000. Ils forment à peu près les 6 pour 100 de la population totale, ce qui est le pourcentage le plus fort de toute l'Asie continentale.

L'Indochine est divisée en 18 circonscriptions ecclésiastiques : 17 vicariats apostoliques et 1 préfecture ; 5 d'entre elles sont aux mains du clergé séculier indigène, 9 sont confiées aux Missions-Etrangères de Paris, 3 aux Dominicains et 1 aux Oblats de Marie-Immaculée.

Le clergé est très nombreux et en grande majorité autochtone (1 594 prêtres indochinois contre 361 prêtres étrangers) et séculier (1 503 séculiers contre 452 réguliers). Il est malheureusement paralysé en partie par les troubles et l'occupation de certaines régions du Viet-Nam par le Viet-Minh, et, en date plus récente, par l'invasion du Laos. Parmi les Instituts religieux, les Missions-Etrangères de Paris sont en tête, avec 223 prêtres ; suivent les Rédemptoristes, avec 63 prêtres ; les Dominicains, 61 ; les Franciscains, 27 ; les Cisterciens, 25 ; les Oblats de Marie-Immaculée, 20 ; les Bénédictins, 18, et trois autres Instituts ensemble, 15. Les chiffres du clergé en formation sont également très élevés : 622 grands séminaristes et 82 scolastiques, ce qui donne l'espoir qu'une fois passés les troubles de l'heure présente, une nouvelle ère de conquête s'ouvrira pour l'Evangile en terre d'Indochine.

//////////////////

L'Annuario Pontificio *de* 1954 *donne les chiffres suivants pour chacun des 17 vicariats apostoliques d'Indochine et la préfecture apostolique de Thakhek, au Laos. Pratiquement, tous les vicariats sont, dans une plus ou moins grande proportion, occupés par le Viet-Minh ; ceux de Langson, Thai-Binh et Vinh sont totalement occupés par lui, ce qui explique le manque de renseignements à leur sujet.* La Croix (13. 5. 1954) *estimait à* 60 000 *le nombre des catholiques du vicariat de Thai-Binh et à* 179 000 *ceux de Vinh.*

	Prêtres diocésains	Séminaristes (philosophie et théologie)	Prêtres réguliers	Catholiques	Population totale
Bac-Ninh	65	28 (1)	12	68 000	1 100 000
Buichu	178	78	14	209 000	895 000
Haïphong	90	16	7	135 000	1 500 000
Hanoï	159	37	54	177 027	
Hué	112	18	59	78 503	800 000
Hung-Hoa	82	8		67 500	1 200 000
Kontum	43	4		29 528	
Langson et Caobang	14	5	9		320 000
Phat-Diem	154	65	9	99 904	250 000
Phnom-Penh (Cambodge)	76	12	23	120 000	4 500 000
Quinhon	112	9	16	76 150	2 700 000
Saïgon	145	42	37	136 910	4 000 000
Thai-Binh	64	55	20	106 864	2 000 000
Thanh-Hoa	71	28			
Vientiane	3	2	22	3 332	500 000
Vinh					
Vinh-Long (Laos)	65	20	1	50 185	900 000
Thakhek (Laos)	4	3	25	5 752	800 000

(1) Un nombre important de séminaristes font leurs études en Europe (Rome, Paris, Louvain, etc.).

Le sort des chrétientés en zone vietminh

Le bulletin de l'Agence Fides (19. 12. 1953) *expose en ces termes l'attitude des autorités du Viet-Minh à l'égard des chrétientés situées dans la zone dont ils ont le contrôle :*

DISCIPLINES AUXQUELLES LES CHRETIENS SONT SOUMIS

Le coup d'œil jeté à travers la correspondance sur les différents vicariats nous permet de conclure que le régime communiste au Viet-Nam se caractérise un peu partout comme étant un régime de liberté contrôlée. Liberté et contrôle sont comme deux corrélatifs. La liberté est d'autant plus grande et le contrôle d'autant plus lâche qu'on a affaire à une population neuve, non encore parfaitement en main. Le contrôle est d'autant plus grand et la liberté d'autant plus restreinte, que le régime se sent plus sûr de lui-même. Donc, le contrôle croît jusqu'à la dictature du régime ; la liberté décroît jusqu'à la contrainte. Vinh et Thanh-Hoa semblent marquer le point culminant, où la liberté est tombée à zéro ; le contrôle arrive à l'infini. Au début, on laisse la liberté religieuse aux catholiques, en vue de les gagner au régime qui se présente simplement comme incarnant l'âme nationale dans toute la gloire de son indépendance recouvrée. Mais en même temps on les épie, on contrôle leurs cérémonies, on leur tend des pièges. Si par malheur ils laissent échapper des plaintes contre le régime, s'ils ont éventuellement des attitudes équivoques, alors, on accuse. Mais on a raison d'accuser. La propagande s'empare de l'incident, le fait reconnaître, souvent sans même le grossir. Le peuple, d'abord indisposé, s'indigne. Il est mûr pour porter contre le prêtre ou le chrétien coupable un jugement dit populaire, tout à fait favorable au régime. Personne ne s'étonne plus, dès lors, qu'on restreigne les libertés de l'Eglise, c'est normal. Le coupable est digne de châtiment. Quelle habileté ! Voici quelques détails, non sans intérêt.

MOYENS DE PENETRATION

En plus de la radio, surtout efficace dans l'autre zone, il y a la presse, le tableau mural, la banderole au slogan retentissant. Les journaux les plus connus sont le *Su thuc, Vérité ;* le *Cuu quoc, Salut national ;* le *Sand sanh Chua, Gloire à Dieu.* Les cours de marxisme sont réguliers et obligatoires en certaines régions (Lang-Son, par exemple). Partout se donnent périodiquement des conférences publiques dont les sujets, d'abord d'ordre patriotique, évoluent jusqu'à la doctrine marxiste. Pour pénétrer l'enfance et la jeunesse, le gouvernement impose ses programmes à toutes les écoles. L'acceptation du programme conditionne l'autorisation nécessaire à l'ouverture de toute école, quel qu'en soit le degré. Puis le peuple est inondé de livres et de tracts de toutes teintes et de toutes nuances.

Survient-il un événement susceptible de faire progresser l'éducation populaire, on s'en empare : anniversaire d'un héros national ou d'un grand militant communiste ; célébration solennelle d'une victoire vraie ou supposée ; déclaration équivoque ou attitude compromettante de l'Eglise, d'un prêtre ; tristes conséquences de la guerre : bombardement, pillage, incendie, viol, tout est exploité pour montrer la perversité de l'impérialisme, du colonialisme, la pureté et la grandeur d'âme du gouvernement populaire.

THEMES DE LA PROPAGANDE

On attaque les fondements de la foi et les raisons de l'obéissance à la hiérarchie (Thaï-Binh)

n dénigre les représentants de Rome, du simple rêtre jusqu'au délégué apostolique. Dans les sec- urs de Hanoï, des prières ont été demandées our la conversion du Pape et de l'Eglise, cou- ables d'impérialisme et de collusion avec les méricains ou les colonialistes. La radio annonça ue le Pape avait chanté pour Staline une messe olennelle, donc que toutes les paroisses devaient n faire autant. La grande habileté, et ma foi la lus efficace, c'est qu'au colonialisme abhorré on réussi à rattacher l'œuvre de l'évangélisation. 'identification étant démontrée ensuite par uelques faits frappants, la haine populaire passe isément de l'un à l'autre. Le soulèvement de 'rang-Nua, une opération entreprise, un bom- ardement bien placé, une lettre malheureuse, une onfidence, tout servira d'indice à la collusion ubsistante entre l'Eglise et le colonialisme. Il suf- ra de rattacher le fait en question à l'attitude e certains évêques, à certains écrits de la presse issionnaire de jadis, et tous seront convaincus u'il en est ainsi, qu'il en fut ainsi, et qu'il en era toujours ainsi, si le peuple ne se réveille pas nfin de sa léthargie. Et aussi, que de réaction- aires — et on insiste sur ce point — parmi les atholiques ! Le Pape condamne le communisme. es évêques ont des lettres retentissantes si leines de calomnies que c'est un crime de les onserver, encore plus de les divulguer...

DESORGANISATION DE LA CHRETIENTE

Peu à peu, la propagande produit ses effets. La opulation finit par croire à la supercherie du ulte et de la charité chrétienne. En expiation de es crimes contre le peuple, tous trouveront normal ue le gouvernement grève d'impôts les églises t les institutions religieuses. Du côté de Thaï- Binh, on relève des impôts s'élevant à 70 %. Les izières sont confisquées. Ou mieux, la moisson ne fois récoltée, il faudra payer l'impôt en rgent Ho Chi Minh. Vite, on s'empresse de endre le paddy pour avoir de quoi payer l'impôt. Conséquence : on perd et la moisson et l'argent, ui va au profit du gouvernement. En peu de emps, c'est la pénurie qui s'installe. Vienne alors n bombardement, chose toujours possible, c'est a ruine. Ainsi en fut-il de Yen-Ta à Hong-Hoa. Dépourvue du point de vue matériel, la chrétienté era encore désorganisée par la dispersion ou l'iso- ement des groupes paroissiaux, d'abord les uns les autres, puis de leurs prêtres. En certaines égions, le prêtre ne peut même pas aller se con- esser. La Fédération catholique, qui maintenait fficacement les relations, a été dissoute, après les oulèvements de Trang-Nua. Isolé, l'individu est ans défense devant la propagande. On enverra ncore les jeunes gens au ravitaillement de l'armée travers la forêt... Très peu en reviendront. A 'annonce d'un bombardement ou d'une opération, n ordonne le déplacement des populations. Le errain est alors prêt pour l'endoctrination défi- itive.

LE PAROXYSME

C'est dans les vicariats de Vinh et de Thanh- Hoa que, semble-t-il, les circonstances ont permis 'éclosion la plus rapide du régime. Le Lien-Doan, ou Fédération catholique, donna aux catholiques de fréquentes occasions de manifester leur foi en s'opposant au gouvernement de façon plus ou moins explicite. Ainsi, la manifestation à Notre-Dame de Fatima, en réponse au meeting demandé en l'honneur de Lê Phong. Les incidents de Thanh-Hoa et l'effort avorté du soulèvement interconfessionnel à direction bouddhiste, appelé « Lieng tong diet cong », etc. En ces zones, toutes les techniques communistes ont découvert leurs batteries... C'est, en petit, l'histoire de la Chine rouge.

RESULTATS

Et pourtant, les défaillances sont exception- nelles. Sur une douzaine de prêtres, dont les atti- tudes ont été quelque peu équivoques, trois ou quatre peut-être sont soupçonnés d'apostasie ou frappés de suspenses. Le 2 décembre 1952, le P. My a été fusillé à Hué. Une bonne dizaine de prêtres ont été condamnés, peut-être aussi exé- cutés. Plusieurs sont en résidence surveillée, dans l'attente d'un jugement. L'un ou l'autre, réfrac- taire à la rééducation, est aux travaux forcés. Les chrétiens ont prouvé leur fidélité : quatre des chefs du Lien Doan (Fédération) ont été tués, vingt-cinq sont en prison. Apostasies individuelles, infidélité de certains catéchumènes. Pas de défail- lance signalée de groupements catholiques. N'est- ce pas suffisant pour s'ouvrir à l'espérance ?

— *S. S. le Pape Pie XII parle au Corps médical et à ses auxiliaires.* Préface du professeur Louis Courty, doyen de la Faculté catholique de Lille. — Un vol. de 240 pages, 550 francs. Chez M. Fr. Schmitt, à Metz (Moselle), 6, rempart Saint-Thié- bault. C. c. p. Strasbourg 456.77.

M. l'abbé Schmitt, président de *Caritas*, Fédéra- tion diocésaine des œuvres de charité, vient de réunir en un volume 22 discours du Pape adressés au Corps médical ou à ses auxiliaires. Il y a, en effet, dans cet ensemble de textes autre chose que des paroles de bienvenue. C'est tout un enseigne- ment, et un ensemble de précisions, sollicitées sou- vent par les intéressés, sur les problèmes que pose la pratique de l'art médical. Si quelques-uns de ces problèmes se compliquent et se multiplient avec les progrès des sciences annexes, et en particulier de la chirurgie, d'autres se simplifient ou même disparaissent. Comme le rappelle le professeur Courty, « il n'y a pas de médecine catholique », mais il y a « une manière catholique d'aborder les problèmes médicaux » ; et la lecture de ces pages « indiquera à tous quelle route il faut prendre pour ne pas s'égarer dans la profession médicale ».

— *Dieu vit en l'homme, Théologie pour tout chrétien,* par le R. P. Cayré, A. A., avec le concours de MM. Daniel-Rops, le Dr Assailly, le Dr Elio Bian- cani, Jean Cayeux, Pierre Chevrier, Gaston Tessier, le chanoine Bonnet, Joseph Zamanski, Georges Lamirand, Jean de Fabrègues. — Volume 14 × 21, 326 pages. Editions de la Colombe, Paris.

Cet important ouvrage, fruit d'une collaboration féconde entre un théologien et des laïques de tous milieux, a pour but de montrer associées en l'homme une vie divine, fruit de la grâce, et une vie humaine, œuvre de la nature, associées, mais non confondues. D'où deux parties : la vie divine du chrétien, ou comment Dieu vit en l'homme, et la vie humaine du chrétien, ou ce qu'est l'homme en qui Dieu vit. La première partie est presque exclusivement l'œuvre du P. Cayré, sauf un chapitre intitulé : « La sainteté et nous, simples fidèles », qui est dû à M. Daniel- Rops ; la plus grande partie des chapitres de la seconde partie est l'œuvre de ses collaborateurs laïcs, partiellement ou totalement.

L'ouvrage vise à donner aux chrétiens une vue nette et franche des richesses spirituelles de leur foi, sur le plan de la religion et de la vie humaine. Tout au long de ses chapitres, il tend à détourner les catholiques de ce que Bergson appelait la « neu- tralité ouverte », celle qui n'exclut pas Dieu à priori, par opposition à la « neutralité fermée ». Sans la combattre et tout en souhaitant une neu- tralité large, ouverte à tout ce qui est humain, il estime qu'un chrétien ne peut s'en contenter, car il ne doit pas accepter de tronquer son idéal religieux.

— *L'économie européenne à l'épreuve,* par Michel Carsow. — Brochure 14 × 19,5 cm., 44 pages, 240 francs. Editions Rousseau, Paris.

Exposé clair et rapide des aspects essentiels de la situation économique présente en Europe.

Le 67e Congrès de l'Union des œuvres

Du 20 au 24 avril dernier s'est tenu à Montpellier le 67e Congrès de l'Union des œuvres dont le thème était : « Le prêtre, ministre de la parole. » Le Congrès était présidé par S. Exc. Mgr Duperray, évêque de Montpellier, assisté de S. Exc. Mgr Courbe, secrétaire général de l'Action catholique française. Les rapports présentés ont été ceux de : M. J.-P. Dubois-Dumée : « Prédication et monde moderne » ; du R. P. Daniélou, S. J. : « Parole de Dieu et mission de l'Eglise » ; de M. Lesourd, P. S. S. : « Prédication et vie chrétienne » ; de M. le chanoine Maïale : « Présentation du message chrétien » ; du R. P. Roguet, O. P. : « Sources bibliques et liturgiques de la prédication » ; de M. Enne, P. S. S. : « Style et technique de la prédication ».

LETTRE DE Mgr MONTINI

Voici la lettre, datée à Rome du 13 avril, qui a été adressée, en français, par S. Exc. Mgr Montini, prosecrétaire d'Etat, à S. Exc. Mgr Duperray, évêque de Montpellier (1).

SEGRETARIA DI STATO
DI SUA SANTITA

Dal Vaticano il 13 *aprile* 1954.

MONSEIGNEUR,

Le Souverain Pontife a été heureux d'apprendre que votre ville épiscopale qui, il y a trois ans, se faisait si accueillante aux maîtres et auditeurs de la Semaine sociale, s'apprête à recevoir le 67e Congrès national de l'Union des œuvres catholiques de France. A Votre Excellence qui en présidera les assises avec l'assistance de S. Exc. Mgr Courbe, secrétaire général de l'Action catholique française, à tous les prêtres et laïques qui prendront part à ces journées, Sa Sainteté adresse de grand cœur ses vœux les meilleurs.

Les débats du Congrès porteront, cette année, non sur un point particulier de la pastorale paroissiale, mais sur une fonction primordiale de tout apostolat : le ministère de la Parole de Dieu. « Allez, a dit Jésus, et prêchez l'Evangile à toute créature ; celui qui croira et sera baptisé sera sauvé. » (*Marc*, XVI, 15.) Et saint Paul, qui nous avertit que la foi naît de la prédication (cf. *Rom.*, X, 17), ne se considérait-il pas lui-même comme envoyé par le Seigneur avant tout « pour prêcher l'Evangile » ? (*I Cor.*, I, 17.)

Or, notre génération n'a pas moins besoin que les précédentes d'entendre cette Parole de Dieu en laquelle réside son salut. « La première et grande tâche de votre prédication, rappelait le Saint-Père à des prêtres de Rome, est de reconduire les hommes à la connaissance du vrai Dieu personnel, en sorte qu'ils se remettent à marcher en sa présence dans la crainte et dans l'amour. » (Discours du 25 février 1941, *A. A. S.*, t. XXXIV, p. 129.) Et déjà, dans son Encyclique sur la prédication, Benoît XV n'avait pas hésité à marquer la responsabilité des prédicateurs dans l'affaiblissement de la foi en ces derniers temps : « Si, écrivait-il, ce glaive (de la Parole de Dieu) ne manifeste point partout sa puissance, la faute en est certainement à ceux qui ne l'emploient pas comme il convient. » (Encyclique *Humani Generis* du 15 juin 1917. *A. A. S.*, t. IX, p. 306.)

(1) Cf. *l'Osservatore Romano* du 28 avril 1954.

Aussi le premier vœu du Souverain Pontife, Votre Excellence le comprendra, est-il que le Congrès de Montpellier enracine au cœur des prêtres la conviction qu'aujourd'hui, comme aux premiers âges de l'Eglise, il n'est pas de tâche plus essentielle que d'annoncer au monde la parole de Dieu, pas de labeur plus apostolique que d'exercer, sous toutes ses formes, la mission de prédicateur de l'Evangile.

Pour la bien remplir, cette mission, plusieurs conditions sont d'ailleurs requises, et les rapporteurs du Congrès ne manqueront pas d'en faire l'analyse. Le Saint-Père désire seulement attirer ici l'attention de ses fils sur quelques points particuliers.

Dans l'Eglise, on le sait, la charge de la prédication appartient en propre à l'évêque, et aucun prêtre ne peut de lui-même s'adjuger cette fonction : il doit en avoir reçu la mission légitime, et seul l'évêque peut la lui donner. Cette vérité traditionnelle, qu'il n'est sans doute pas inutile de rappeler au clergé, tant séculier que régulier, n'a pas seulement une portée disciplinaire. Car c'est par cette référence essentielle à l'évêque que la prédication devient vraiment un acte d'Eglise, l'acte par lequel l'Epouse du Christ continue de dispenser, par la voix de ses prêtres, les inépuisables richesses de la doctrine évangélique.

Aussi avec quel esprit de détachement et de respect, le prédicateur, témoin et messager de la vérité, doit-il se mettre tout entier au service de celle-ci pour la faire resplendir aux yeux des hommes ; et, en même temps, avec quelle surnaturelle assurance ne doit-il pas annoncer une doctrine qui échappe à la fragilité et à la mouvance des opinions humaines, parce qu'elle repose sur le roc de la révélation divine dont l'Eglise est l'infaillible interprète !

Cette prédication, en second lieu, pourra, selon les circonstances, présenter un caractère plus particulièrement liturgique, biblique ou didactique ; mais elle ne devra jamais cesser d'être un enseignement pour l'esprit. « L'anémie de la vie religieuse, avertissait le Saint-Père, il faut l'imputer à l'ignorance presque absolue des choses religieuses ; une telle ignorance doit être combattue, extirpée, vaincue ; et cette tâche incombe d'abord au clergé. » (Discours du 7. 9. 1947. *A. A. S.*, t. XXXIX, p. 427.) (1)

Sur ce point, les avertissements des Souverains Pontifes sont constants. « Prêchez les mystères de la foi, répétait encore Sa Sainteté, prêchez la vérité dans toute sa pureté et son intégrité, jusque dans ses dernières conséquences morales et sociales : le peuple a faim de cela. » (Discours du 6. 2. 194[illegible]. *Disc. e Radiom. di S. S. Pio XII*, t. Ier, p. 523.) Et n'est-il pas vrai, en effet, qu'un grand nombre de fidèles, et parmi les plus pauvres surtout, n'ont pratiquement, après le catéchisme, d'autre aliment à leur vie chrétienne que la prédication dominicale ? Que celle-ci réponde donc fidèlement à

(1) Discours aux hommes de l'Action catholique italienne. *D. C.*, n° 1002, du 26. 10. 1947, col. 134[illegible]. (*N. D. L. R.*)

ordre du Seigneur d'enseigner les nations et de ur apprendre à garder tout ce qu'il nous a com- andé. (Cf. *Matth.*, XXVIII, 19.)

Un tel enseignement de la vérité, enfin, s'il exige u prêtre une vraie science entretenue par un beur continu, exige plus encore d'être fécondé ar la prière et le sacrifice. « La grâce de Dieu, crivait Benoît XV, s'obtient non par l'art et le èle, mais par les prières. Celui donc qui s'adonne eu ou point à l'oraison dépense en vain et son avail et sa peine. » (Encyclique citée, *ibid.*, p. 314.) u contraire le prêtre qui, tel un Curé d'Ars, est empli de Jésus-Christ, ne manquera pas de trouver chemin des cœurs les plus endurcis.

Le Souverain Pontife recommande aux prêtres ppliqués au ministère de la parole cette séculaire çon de sainteté transmise par tous les grands érauts de Dieu. Que les prédicateurs se mettent n particulier à l'école de saint Paul, l'Apôtre qui, élaissant le langage de la sagesse humaine, dédai- nant la faveur des hommes, ne voulut connaître ue Jésus-Christ crucifié (cf. *Gal.*, I, 10 ; *I Cor.*, , 1-2). « Hésiterez-vous vous-mêmes, interrogeait a Sainteté, à prêcher cette folie et cette faiblesse 'un Dieu auquel il plut de sauver les croyants par folie de la prédication ? » (Discours du 25. 2. 941. *A. A. S.*, t. XXXIV, p. 134.)

Tels sont les vœux et les paternelles exhortations ue le Saint-Père me charge de transmettre aux ongressistes de Montpellier. Sa Sainteté se plaît, n cette Année mariale, à les recommander spécia- ement à la Vierge Immaculée. N'est-ce pas elle, n effet, qui nous donna le Verbe de Dieu ? Et com- ient ne pas rapprocher en quelque façon de sa ublime mission celle même du prédicateur, chargé, ui aussi, de donner aux âmes la parole qui éclaire t vivifie ? C'est donc en appelant sur les partici- ants du Congrès cette maternelle et puissante rotection que Sa Sainteté leur envoie, ainsi qu'à 1. l'abbé Courtois, aumônier général de l'Union es œuvres, et à Votre Excellence, une large Béné- iction apostolique.

LES CONCLUSIONS DU CONGRÈS

Voici les conclusions du Congrès, qui ont été lues l'issue de la dernière conférence, par S. Exc. Igr Duperray. Leur rédaction s'inspire à la fois es leçons dégagées par les conférenciers et des irectives du Pape contenues dans la lettre de . Exc. Mgr Montini :

1. A la suite du Souverain Pontife, les évêques résents souhaitent « que le Congrès de Montpel- ier enracine au cœur des prêtres la conviction u'aujourd'hui, comme aux premiers âges de Eglise, il n'est pas de tâche plus essentielle que 'annoncer au monde la parole de Dieu, pas de abeur plus apostolique que d'exercer, sous toutes es formes, la mission de prédicateur de l'Evan- ile » (lettre de Mgr Montini à S. Exc. Mgr Duper- ay, le 13 avril 1954).

Il convient donc de réagir avec vigueur contre n certain pessimisme d'après lequel la prédication erait aujourd'hui à peu près inefficace.

Il faut se rappeler, en effet, que le Saint-Esprit git mystérieusement dans les âmes à l'occasion e cette prédication et que, pour beaucoup de chré- iens, le sermon du dimanche est le principal con- act avec la parole de Dieu et l'enseignement de Eglise depuis leur première Communion jusqu'à eur mort.

Par la prédication, l'Eglise dispose, pour trans- aettre au monde le message du Christ, d'un moyen 'une puissance exceptionnelle. Aucune autre société ne communique aussi largement ni aussi fréquem- ment avec ses membres.

2. En vertu de la mission qu'il a reçue de l'Eglise au jour de son ordination sacerdotale et de la fonction particulière qui lui a été confiée par son évêque, le ministère de la parole est essen- tiel pour le prêtre.

Le prêtre ne doit donc jamais oublier qu'il parle au nom de Dieu et de l'Eglise, et qu'il a le mandat de communiquer aux fidèles le message même que le Christ a confié à son Eglise, sans jamais l'altérer par ses vues personnelles. Mais il doit être con- vaincu aussi que, si importante qu'elle soit, la pré- dication ne suffit pas à tout : il faut y joindre les divers moyens d'enseignement et d'information que le monde moderne met à notre disposition, et il faut la compléter par l'Action catholique.

3. Le caractère sacré de ce ministère, son impor- tance pour le développement du Corps mystique et pour le salut du monde exigent que le prêtre s'y prépare de son mieux en perfectionnant conti- nuellement les connaissances acquises au Sémi- naire et en acquérant une bonne technique ora- toire.

De plus, le prêtre doit se tenir constamment à l'écoute des habitants de sa paroisse, pour répondre à leurs besoins spirituels de la manière qui con- vient à leur psychologie et à leurs dispositions d'âme. Les prêtres d'une même paroisse ou de paroisses voisines peuvent souvent tirer profit d'une préparation en commun.

4. La prédication tiendra compte, selon les cir- constances, des formes d'enseignement tradition- nelles dans l'Eglise ; l'évangélisation missionnaire, la catéchèse, la théologie. Elle veillera à appuyer la morale sur le dogme.

Elle devra toujours tenir grand compte du maté- rialisme ambiant, et en particulier des courants existentialiste et marxiste dont sont tributaires, plus ou moins consciemment, beaucoup de nos con- temporains ; son enseignement sera donc à base d'optimisme surnaturel en face du pessimisme existentialiste et à base de confiance en l'Eglise, en ses structures, en sa mission, face à l'esprit révolutionnaire marxiste. « L'espérance chrétienne ne trompe pas. »

5. Le message chrétien consiste à prêcher Jésus- Christ. Le prêtre doit faire connaître à ses audi- teurs le Christ authentique, le Christ de l'Evan- gile, le Fils bien-aimé sorti du Père, venu pour faire la volonté du Père et qui retourne vers son Père ; leur faire rencontrer, par la grâce de l'Es- prit-Saint, le Christ qui continue de construire son Eglise aujourd'hui.

Le prêtre doit présenter ce message d'une manière vivante et exigeante, qui aide ses auditeurs à pro- gresser de plus en plus dans l'intimité du Christ, en esprit apostolique.

6. Le prédicateur ne doit pas oublier que c'est dans la vie de tous les jours, personnelle, fami- liale, professionnelle, civique, que les fidèles ont à incarner leur christianisme. En conséquence, il doit tenir compte des problèmes familiaux, des conflits sociaux, des circonstances internationales, des courants d'idées, en s'inspirant des directives pontificales et épiscopales ; aucune réalité ne sau- rait lui être étrangère, mais il doit en parler comme Dieu veut qu'il en parle : d'une part, il n'a pas à abuser de son autorité pour imposer ses préfé- rences personnelles d'ordre civique, social ou inter- national dans des questions où le laïque peut opter librement. Mais, d'autre part, il doit être convaincu qu'aucune sphère de l'activité humaine n'échappe à la loi divine : l'Eglise a mission de rappeler les exigences de cette loi pour favoriser l'établissement et le maintien d'un ordre conforme aux exigences évangéliques, et le prêtre ne doit pas hésiter à inquiéter des consciences trop facilement satis-

faites. Dans le même esprit, il n'abordera qu'avec beaucoup de discrétion les problèmes locaux et s'interdira toute allusion personnelle.

7. La prédication est tout entière ordonnée à la vie chrétienne. Elle portera les fidèles à prier, et en particulier les introduira au « mystère de foi » tel que nous l'offre la messe. Ces buts ne seront atteints que si le prédicateur, grâce à un contact habituel, sait s'inspirer largement de la Bible et de la liturgie dans l'esprit de la Tradition, et selon les enseignements du Pape et des évêques.

Comme le dit le Saint-Père, « cette prédication pourra, selon les circonstances, présenter un caractère plus particulièrement liturgique, biblique ou didactique, mais elle ne devra jamais cesser d'être un enseignement pour l'esprit ».

Il faut se méfier aussi bien d'un archaïsme bibliciste ou liturgiste, qui méconnaîtrait la Tradition et le développement du dogme, que des déviations d'une théologie qui négligerait les sources de la foi.

8. La prédication est fructueuse dans la mesure où les fidèles l'écoutent avec des dispositions de docilité au Saint-Esprit. Qu'ils ne craignent pas de faire connaître simplement au prêtre leurs besoins spirituels et les difficultés de leur vie afin qu'ils puissent en recevoir l'aide nécessaire pour faire face à l'ensemble de leurs responsabilités. Qu'ils n'hésitent pas non plus à demander en particulier des explications sur les sermons entendus.

9. Par-dessus tout, ce qui importe pour qu'une prédication soit efficace, c'est la sainteté du prêtre. Il faut qu'il soit un homme de foi et qu'il ait le désir ardent de communiquer sa foi à ses auditeurs. Sa prédication sera le rayonnement de son âme sacerdotale, en parfaite continuité avec son oraison, son Bréviaire, sa célébration de la liturgie. Il saura consacrer à la préparation de ses sermons le temps nécessaire, ce qui contribuera à faire de sa messe du dimanche le centre de sa vie apostolique. La prédication sera alors pour lui comme pour ses auditeurs un moyen de sanctification.

++++++++++++++++++++++++

La pratique religieuse dans les diocèses de Paris et de Versailles

Le dimanche 14 mars 1954, *a été menée simultanément dans les diocèses de Paris et Versailles la plus vaste enquête sur la pratique religieuse que l'on n'ait jamais vue. Elle portait sur une population totale d'environ* 6 500 000 *habitants* (1), *population dont le recensement général du mois de mai de cette année permettra de connaître le chiffre exact. Le dépouillement se poursuit avec l'aide de l'Institut national de la statistique. En attendant les résultats définitifs, les* Semaines religieuses *de Paris et de Versailles ont publié les chiffres ci-après, qui permettent déjà de savoir que* 640 000 *personnes pour Paris et* 210 000 *pour Versailles ont assisté à la messe ce dimanche* 14 *mars, soit au total* 850 000 *personnes, ce qui donne une proportion de pratiquants de* 13 *pour* 100, *compte non tenu des personnes qui n'ont pu assister à la messe en raison de l'âge et de la maladie, ainsi que de la portion non baptisée de la population.*

L'enquête de Paris

En voici les premiers résultats exposés par S. Em. le cardinal Feltin lui-même dans la Semaine religieuse de Paris *du* 1er *mai, suivis des trois tableaux annexes.*

L'enquête menée le 14 mars sur l'assistance à la messe, un dimanche ordinaire, est en cours de dépouillement. Il n'est possible de donner aujourd'hui que les résultats acquis.

I. — Nombre de présences

Le nombre des « présences recensées » aux différentes messes dans l'ensemble du diocèse s'est élevé à : 626 131.

Ce chiffre est supérieur à celui que nous attendions. Dans le communiqué qui annonçait le recensement, nous avions parlé de « 500 000 chrétiens » et nous exprimions l'opinion courante du diocèse.

C'est un chiffre « minimum ». Il correspond au nombre de bulletins réellement distribués. Or, malgré le dévouement des distributeurs bénévoles et la parfaite organisation qui a présidé au recensement dans toutes les paroisses, il y a des personnes, surtout aux messes d'affluence, qui n'ont pas reçu de bulletin. Elles n'ont donc pas été comptées. D'après divers recoupements, elles représentent 2 à 4 pour 100 du total des présences. On peut dès lors estimer que l'assistance à la messe, le 14 mars, a été de : 640 000 à 650 000 personnes.

Ces chiffres demeurent des chiffres « bruts ». Ils ne tiennent compte ni des enfants en bas âge qui sont une part importante de la population, ni des infirmes, vieillards ou malades, ni des personnes légitimement empêchées. Il faudrait aussi évaluer le nombre de non-catholiques qui résident dans le département. Si l'Eglise les inclut dans sa sollicitude, elle ne peut les considérer comme assujettis à ses lois.

Les spécialistes de la sociologie religieuse nous diront, lorsque le recensement officiel aura fixé le chiffre de la population, quelles proportions il convient d'attribuer aux catégories ci-dessus.

II. — Répartition des présences

Les « présences » du 14 mars se répartissent entre 235 paroisses, 948 lieux de culte et 2 832 messes célébrées.

a) *Répartition entre* 235 *paroisses*, soit :

93 à Paris........ 402 538 présences.
142 en banlieue.... 223 593 présences.

Le nombre des paroisses n'est pas immuable. Il suit le développement même de l'agglomération parisienne. Il eût été, l'an dernier, de 229.

(1) La population de ces deux départements était évaluée par l'Institut national de la statistique au 1er janvier 1953 à 5 007 000 habitants pour la Seine et 1 499 000 pour la Seine-et-Oise, soit au total 6 506 000 habitants (*J. O.*, Annexe administrative du 5. 5. 1953. Voir aussi *D. C.*, n° 1151, du 12. 7. 1953, col. 874).

b) *Répartition entre* 948 *lieux de culte*, classés provisoirement en deux groupes :

- Eglises paroissiales et annexes :

148 à Paris........	335 492	présences.
232 en banlieue....	205 416	présences.
380	540 908	présences.

- Autres églises et chapelles :

384 à Paris........	67 046	présences.
184 en banlieue....	18 177	présences.
568	85 223	présences.

Ces quelques chiffres montrent la multiplicité et la variété des lieux de culte à travers le diocèse.

Les églises paroissiales ne suffiraient pas sans leurs chapelles de catéchismes, d'œuvres ou de quartiers. Certaines chapelles, qui ont une zone plus délimitée, sont confiées à un administrateur.

Les communautés de religieux ou de religieuses, les paroisses de rite oriental et les missions pour les catholiques de langues étrangères ont leurs églises ou chapelles propres, ainsi que les maisons d'éducation, les hôpitaux ou hospices, certains lycées et les établissements militaires.

La fidélité avec laquelle tous ces centres religieux se sont associés au recensement est un signe — auquel nous sommes sensibles — de l'unité diocésaine.

c) *Répartition entre* 2 832 messes, soit 1 607 à Paris et 1 225 en banlieue.

Il s'agit des messes qui ont groupé une assistance et qui, pour la plupart, ont lieu chaque dimanche à la même heure. Les messes dites en privé par un prêtre avec son servant, à un petit autel ou en dehors des heures régulières, n'ont pas été dénombrées à part.

Un simple coup d'œil sur la répartition des présences entre les *différentes heures de messe* fait ressortir les observations suivantes, qu'il faudra reprendre en tenant compte de l'âge et des conditions de vie de l'assistance.

1. La très grande majorité des fidèles assiste à la messe entre 9 heures et midi. Mais, à Paris, la proportion va croissant jusqu'à 11 heures, où 61 323 personnes vont en même temps à la messe. En banlieue, le maximum est à 9 heures.

2. Les messes du soir groupent, aussi bien à Paris qu'en banlieue, la même proportion de pratiquants : 5 pour 100 du total des présences, avec un maximum très net à 18 heures. C'est la première réponse de toute une catégorie de fidèles à la sollicitude du Saint-Père.

3. Il est permis de penser que les adoucissements apportés au jeûne eucharistique depuis quelques années et promulgués désormais par la Constitution *Christus Dominus* ne sont pas étrangers à l'importance de la messe de 9 heures.

III. — Conclusions

1. Quand le dépouillement de cette enquête sera terminé et quand le recensement officiel annoncé de toute la population nous donnera ses résultats, nous pourrons préciser, en toute clarté et loyauté, quelles sont les responsabilités apostoliques des pasteurs et des fidèles dans notre immense diocèse de Paris.

2. Dès aujourd'hui, il nous paraît que, si les 650 000 fidèles qui assistent à la messe dominicale profitaient bien de ce court instant passé à l'église et s'unissaient avec ferveur au Saint Sacrifice ; si, d'autre part, ils sortaient de l'office après avoir reçu un enseignement court, précis, adapté, qui leur aurait été distribué par le prêtre ; si enfin chacun d'eux, pendant la semaine, mettait à profit les grâces sollicitées et reçues en cette messe dominicale et portait, dans sa vie quotidienne, témoignage de l'enseignement donné, les fidèles pratiquants seraient rapidement plus nombreux, le règne de Jésus-Christ serait plus étendu, l'Eglise de Paris serait encore plus vivante !

3. Nous tenons à renouveler l'expression de notre affectueuse gratitude à tous ceux qui ont participé de quelque manière à ce recensement.

Partout, prêtres et fidèles, dociles aux indications qui leur étaient données, ont apporté un concours empressé, bénévole et persévérant qui nous a beaucoup touché. Les membres de la Direction des œuvres, responsables de cet immense travail et ceux qui les ont plus immédiatement secondés, méritent notre particulière reconnaissance.

Le temps consacré à cette enquête n'est pas un temps perdu. Il nous permettra d'avoir ultérieurement des vues plus exactes sur la grande œuvre d'évangélisation qui nous incombe à tous.

Pâques 1954.

† MAURICE, cardinal FELTIN,
archevêque de Paris.

ANNEXES

Tableau I. Nombre des présences recensées aux messes du 14 mars 1954.

(d'après le nombre de bulletins réellement distribués)

	PARIS	BANLIEUE	ENSEMBLE DU DIOCÈSE
1. Églises paroissiales et annexes..................	335 492	205 416	540 908
2. Autres églises et chapelles..................	67 046	18 177	85 223
TOTAL.....	402 538	223 593	626 131

Tableau II. Nombre de paroisses, lieux de culte et messes entre lesquels se répartissent les présences.

	PARIS	BANLIEUE	ENSEMBLE DU DIOCÈSE
PAROISSES.........................	93	142	235
Lieux de culte :			
1. Églises paroissiales et annexes (1)............	148	232	380
2. Autres églises et chapelles (2)..............	384	184	568
TOTAL.....	532	416	948
Messes (avec assistance) :			
1. Églises paroissiales et annexes	923	973	1 896
2. Autres églises et chapelles.................	684	252	936
TOTAL.....	1 607	1 225	2 832

(1) Y compris les chapelles avec administrateur.
(2) Basilique du Sacré-Cœur, églises et chapelles de religieux, religieuses, paroisses de rite oriental, missions pour les catholiques de langues étrangères, maisons d'éducation, lycées, hôpitaux, établissements militaires, etc.

Tableau III. Répartition des présences suivant les heures de messes (3)

HEURES DES MESSES	PARIS		BANLIEUE		ENSEMBLE DU DIOCÈSE	
	Nombre	p. 100	Nombre	p. 100	Nombre	p. 100
Avant 7 heures..	6 643	1,7	2 627	1,2	9 270	1,5
7 h. à 7 h. 45.	20 680	5,1	16 120	7,2	36 800	5,9
8 h. à 8 h. 45.	44 416	11,0	28 078	12,6	72 494	11,6
9 h. à 9 h. 45.	77 146	19,2	56 435	25,2	133 581	21,3
10 h. à 10 h. 45.	83 100	20,6	54 338	24,3	137 438	22,0
11 h. à 11 h. 45.	104 768	26,0	48 941	21,9	153 709	24,5
12 h. à 12 h. 45.	44 947	11,2	5 148	2,3	50 095	8,0
Messes du soir...	20 838	5,2	11 906	5,3	32 744	5,2
TOTAL.....	402 538	100,0	223 593	100,0	626 131	100,0

(3) Les pourcentages indiqués sont calculés sur le total des présences recensées à l'ensemble des messes du dimanche 14 mars.

L'enquête de Versailles

La Semaine religieuse du diocèse de Versailles *du 2 mai a également donné, dans l'article ci-après, signé* ET. B..., *les premiers résultats de l'enquête du* 14 *mars dans ce même diocèse :*

[...] 1° *Nombre de présences.* — Le nombre des « présences recensées » aux différentes messes, dans l'ensemble du diocèse, s'est élevé à 205 513.

Ce chiffre est supérieur à celui que nous attendions. Compte tenu de la marge de sécurité indispensable, nous avions calculé le nombre de bulletins à imprimer, en fonction d'un recensement de 180 000 personnes.

Ce chiffre est un « minimum ». En effet, malgré l'excellente organisation qui a présidé au recensement dans la plupart des paroisses, il a été signalé qu'aux messes de grande affluence, certaines personnes n'avaient pas reçu de bulletins, que cinq paroisses en avaient manqué et que, par ailleurs, dans une trentaine de paroisses, on n'avait pas réussi à compter d'une manière rigoureuse le nombre de bulletins distribués à chaque messe. On s'était donc contenté d'inscrire sur l'enveloppe le nombre de bulletins remplis, chiffre toujours inférieur au nombre de bulletins réellement distribués. Dans ces conditions, il apparaît indispensable d'arrondir le chiffre de 205 513 à 210 000, pour représenter le nombre réel des présences.

On précise que ce chiffre est un chiffre « brut ». Il ne comprend, ni les enfants en bas âge, part importante de la population actuelle, ni les malades, vieillards ou infirmes, ni les personnes légitimement empêchées ou en déplacement hors du diocèse. Il reviendra aux spécialistes de la sociologie religieuse de nous dire quelles proportions il convient d'attribuer à ces différentes catégories.

2° Ce chiffre exprime le total des présences à 1 688 messes.

3° Ces messes se répartissent entre 368 paroisses avec prêtre résidant, 347 dessertes et 329 chapelles, soit au total : 1 044 lieux de culte dans le diocèse.

Déduction faite des messes qui ont été célébrées le dimanche précédent dans les dessertes où la messe n'est dite que tous les quinze jours, et les 20 pour 100 environ de chapelles desservies par des religieux, ces chiffres permettent d'imaginer l'effort accompli chaque dimanche par notre clergé diocésain pour assurer le service dominical.

Plusieurs chiffres soulignent la dispersion des effectifs dans un diocèse en grande partie rural : 3 paroisses seulement ont eu entre 5 500 et 6 500 présences ; 15 plus de 2 000 ; 38 entre 1 000 et 2 000 présences ; 12 doyennés ruraux n'atteignent pas 2 000 présences. Cette dispersion de la population fait bien apparaître les difficultés de certaines formes d'apostolat.

D'autres chiffres révèlent le souci du clergé de s'adapter aux nécessités de la vie moderne. 59 messes du soir ont assuré dans le diocèse, le 14 mars, 6 097 présences. Combien de chrétiens n'auraient pu prendre part au Sacrifice rédempteur, sans cette heureuse institution ?

Nul doute qu'en possession de toutes les données de cette enquête, dont la valeur est indiscutable, et grâce à l'éclairage fourni par les renseignements du recensement national, nous n'ayons bientôt matière à réflexion. Si les chiffres demandent à être interprétés, leur langage a sa valeur : une valeur de connaissance et une valeur d'orientation apostoliques. ET. B.

ENQUÊTE SUR LA PRATIQUE RELIGIEUSE A REIMS : 15 POUR 100 DE PRATIQUANTS

Le dimanche 21 mars, une consultation sur la pratique religieuse a été opérée dans tous les lieux de culte de Reims et environs immédiats.

Les résultats complets du dépouillement ne pourront être communiqués que plus tard et permettront de faire apparaître certains renseignements tels que : heures de messes préférées des fidèles, fréquentation des grands'messes, répartition des pratiquants par âge, par classe sociale, par profession, par quartier, etc. Plusieurs de ces constatations peuvent avoir grand intérêt pour la pastorale paroissiale.

Nous ne donnons pour l'instant que les totaux bruts des personnes ayant assisté à la messe dans chacun des lieux de culte. Volontairement, le dimanche choisi pour cette consultation n'était pas particulièrement solennel (IIIe dimanche de Carême), ni inclus dans une période de grands froids ou de vacances.

La consultation ne s'adressait qu'aux fidèles de plus de 12 ans (après la Communion solennelle).

Le nombre des fidèles ayant fréquenté les lieux de culte de la ville de Reims s'élève à 14 333, dont 11 738 ont assisté à la messe dans des églises paroissiales et 2 595 dans des chapelles non paroissiales.

Il serait hasardeux de déterminer quelle est l'exacte importance de ces chiffres en proportion du nombre actuel des habitants de Reims. Ce nombre exact, de même que le nombre des enfants

de moins de 12 ans ne sera connu qu'après le recensement officiel du mois de mai (et son dépouillement qui sera probablement fort long). Mais on peut évaluer la proportion des pratiquants à 15 pour 100 environ de la population : cette proportion s'avère un peu supérieure à celle qu'on admettait généralement ; elle n'en est pas moins faible en comparaison des baptisés et des catéchisés. [...]

Il est à noter que ces premiers résultats ne donnent pas le nombre des pratiquants de chaque paroisse. Pour avoir ce nombre il faudra retrancher au nombre de personnes ayant assisté aux messes du 21 mars dans les églises paroissiales les personnes ne résidant pas sur la paroisse et y ajouter les personnes ayant assisté à la messe dans d'autres lieux de culte. Ce travail est en cours. [...]

Dans les paroisses voisines de Reims, la consultation a été effectuée dans neuf paroisses et a porté sur 899 participants. [...]

Il est juste de souligner la bonne volonté avec laquelle tous se sont prêtés à cette opération un peu délicate et fastidieuse de recensement : dans tous les lieux de culte, sans aucune exception, la consultation a été effectuée ; 2 pour 100 seulement des fidèles présents aux messes n'ont pas remis les fiches qui leur avaient été distribuées. Certes, quelques personnes ont rempli leurs fiches imparfaitement ; quelques autres les remplirent de façon fantaisiste. Mais ce ne sont là que de rares exceptions.

Dans toutes les paroisses de Reims se sont réunies des équipes qui ont procédé aux premières opérations de dépouillement. La présentation de leurs résultats témoigne du sérieux avec lequel elles ont effectué ce travail assez fastidieux.

Une enquête semblable a été pareillement menée à Lyon le dimanche 21 *mars dernier.* 133 872 *bulletins ont été remplis* (Semaine Religieuse du diocèse de Lyon, 14 mai 1954).

La pratique religieuse dans le diocèse de Marseille (1)

Nous avions connu jusqu'alors des enquêtes limitées à certaines paroisses, telles celles faites à Paris, avant l'enquête d'ensemble du 15 mars dernier (2), ou à certaines villes (Grenoble, Nancy, Saint-Etienne, Toulouse, Vienne, Castres, Tourcoing, Lille, Dôle, etc.) (3). Avec l'enquête faite à Marseille, une nouvelle étape a été franchie, puisqu'elle embrasse le territoire de tout un diocèse, diocèse presque exclusivement urbain, il est vrai (4). Le dimanche 8 mars 1953, toutes les personnes assistant à la messe dans les 244 lieux de culte du diocèse ont rempli une fiche anonyme indiquant le domicile, l'âge, le sexe, la situation de famille, le nombre d'enfants et la profession de chacun. Les résultats de l'enquête furent les suivants : sur une population globale de 715 000 habitants, environ 90 000 personnes ont assisté à la messe, soit un pourcentage d'un peu plus de 12 pour 100 de pratiquants. En appliquant le coefficient de correction de 15 pour 100 qui permet de tenir compte, d'une part, des personnes qui n'ont pas pu assister à la messe ce jour-là (malades, impotents, enfants très jeunes, etc.), et, d'autre part, de la proportion non catholique de la population, le chiffre de 15 pour 100 de pratiquants dans l'ensemble du diocèse peut être considéré comme exact.

La pratique va en décroissant depuis l'enfance jusqu'à la tranche d'âge de 25-50 ans, où elle est la plus basse, pour remonter légèrement ensuite :

de 7 à 14 ans	: 33 pour 100	vont à la messe
de 14 à 25 ans	: 13 pour 100	— —
de 25 à 50 ans	: 7 pour 100	— —
de 50 à 60 ans	: 11 pour 100	— —
plus de 60 ans	: 15 pour 100	— —

La pratique, à Marseille comme dans toutes les autres villes où de semblables enquêtes ont été faites, est plus forte dans les milieux aisés que dans les milieux ouvriers :

Sur 100 agricult. ou pêcheurs,	3	vont à la messe
Sur 100 travailleurs manuels,	3	— —
Sur 100 employés,	8	— —
Sur 100 commerçants et artis.,	6	— —
Sur 100 cadres et profes. libér.	23	— —

La répartition géographique de la population pratiquante fait ressortir ces mêmes conclusions : dans les quartiers bourgeois (Cinq-Avenues, Chapitre, Palais de Justice, Saint-Giniez, Périer), le pourcentage des pratiquants est de 20 à 29 pour 100 ; par contre, dans les quartiers prolétariens (Arenc, Les Crottes, Le Canet, La Cabucelle, Saint-Mauront), ce même pourcentage est de 5,4 à 7,3 pour 100.

Il est aussi curieux de constater la différence de la pratique dans la banlieue entre la population des villages, ayant gardé une certaine foi traditionaliste, et la population des lotissements qui se sont constitués récemment autour d'eux : à Château-Gombert, le quartier du vieux village et de ses environs immédiats atteint 22,5 pour 100 de pratique, mais dans les lotissements environnants des Mourets et des Médecins, le taux de la pratique est respectivement de 0,5 et 2,7 pour 100, il est vrai que les populations de ces lotissements sont éloignées en moyenne de 2 kilomètres de l'église. Ce n'est pas là le moindre avantage de ces enquêtes que de faire ressortir d'une façon aussi saisissante ces différences et de faire apparaître éventuellement le besoin de nouveaux lieux de culte. Dans la paroisse des Aygalades où se trouve un lotissement très ouvrier, le quartier de Borel, la pratique est de 2 pour 100, mais dans le vieux village, elle est de 16,4 pour 100.

Il y a, d'une façon générale, un homme pour deux femmes à la messe, mais cette proportion varie considérablement avec les âges :

	Hommes	Femmes
de 0 à 14 ans	45	55
14 à 25 ans	36	64
25 à 40 ans	37	63
40 à 60 ans	30	70
au-dessus de 60 ans	25	75

(1) *La pratique religieuse à Marseille*, présentation de Mgr Lucien Gros, vicaire général ; préface de S. Exc. Mgr Delay, archevêque de Marseille. Volume 14 × 19 cm., 112 pages, 330 francs. Les Editions Ouvrières, Paris.

(2) Cf. *D. C.*, n° 1128, du 24. 8. 1952, col. 1073-1082.

(3) Cf. *D. C.*, n° 1161, du 29. 11. 1953, col. 1506.

(4) Au recensement de 1946, la commune de Marseille comptait 637 296 habitants, et les autres communes du diocèse n'en totalisaient que 63 622.

Ces comparaisons montrent que les jeunes filles restent plus longtemps fidèles que les jeunes gens à la pratique, et si le pourcentage des femmes continue à s'accroître au-delà de 40 ans, c'est en partie à cause de la plus grande longévité des femmes et en partie parce que les plus de 50 ans correspondent à une époque où n'existait ni Action catholique, ni scoutisme, ni groupes de foyers et où les hommes étaient plus rares qu'aujourd'hui à pratiquer leur religion. Cette évolution a été beaucoup plus marquée dans les milieux ouvriers que dans les milieux bourgeois, comme il résulte de ces chiffres comparés du doyenné bourgeois de Saint-Joseph et du doyenné ouvrier de Saint-Louis :

NOMBRE D'HOMMES POUR 100 FEMMES

	Saint-Joseph	Saint-Louis
de 0 à 14 ans	76	78
14 à 20 ans	58	55
20 à 25 ans	52	33
25 à 30 ans	60	82
30 à 35 ans	53	64
35 à 40 ans	53	70
40 à 50 ans	50	29
50 à 60 ans	43	28
plus de 60 ans	39	24

L'étude des autres doyennés conduit à des conclusions semblables. Jusqu'à 20 ans, dans les deux milieux, les proportions sont les mêmes. Si le chiffre tombe brusquement en milieu ouvrier de 20 à 25 ans, il faut l'attribuer au service militaire qui marque une coupure à peu près totale des jeunes de ce milieu avec les mouvements ou les œuvres qui les soutenaient chrétiennement. En milieu bourgeois, l'ambiance familiale et le conformisme jouent un rôle modérateur qui manque en milieu ouvrier. C'est de 25 à 40 ans que s'observe le mieux en milieu ouvrier l'action des mouvements spécialisés. Et la forte proportion, aux messes, de jeunes hommes de moins de 40 ans, beaucoup plus forte qu'en milieu bourgeois, témoigne de son efficacité. Au-delà de 40 ans, il s'agit déjà de l'ancienne génération des milieux populaires restée éloignée de toute vie religieuse.

La diminution considérable de la pratique qui s'observe dans tous les milieux à partir de 14 ans est beaucoup plus sensible dans les paroisses ouvrières où l'on observe un déchet de 50 à 79 pour 100 entre 14 et 20 ans, que dans les paroisses bourgeoises où ces déchets ne sont que de 23 à 47 pour 100. Quatre éléments semblent prolonger la pratique des jeunes de plus de 14 ans en milieu bourgeois qui n'existent pas en milieu ouvrier :

a) L'influence de familles traditionnellement pratiquantes plus nombreuses ;

b) La scolarité prolongée pour beaucoup jusqu'à 17 ou 18 ans, dans une école libre ou avec des cours de religion ;

c) L'appartenance à des œuvres et mouvements comme le scoutisme ;

d) La pression sociale qui joue ici en sens inverse qu'en milieu ouvrier, surtout lorsque le jeune homme ou la jeune fille rentre en usine.

Dans cette enquête, par ailleurs remarquablement menée, un certain facteur d'imprécision provient du fait que le dernier recensement de la population date de 1946. L'enquête qui a été menée le 14 mars dernier dans les diocèses de Paris et de Versailles aura plus de chances de précision, car elle coïncidera à deux mois près, avec le recensement de la population civile.

Un essai de sociologie religieuse sur la ville de Grenoble

Au début de l'année 1952, le « Centre d'études des complexes sociaux », groupement d'études économiques et humanistes fondé à Grenoble en 1947, a été chargé de la préparation sociologique de la Mission qui a eu lieu à Grenoble cette année. A cette fin, il a été réalisé un travail remarquable permettant aux missionnaires de connaître parfaitement la population à laquelle ils auraient à s'adresser et le contexte de vie dans lequel elle s'insérait. Mme Jean Perrot, secrétaire du Centre d'études des complexes sociaux, a réuni les travaux de l'équipe en un ouvrage qui constitue sur Grenoble une étude sociologique complète que beaucoup de villes pourront lui envier (1).

Après un exposé géographique et historique, où entre autres choses il est fait remarquer que l'existence d'une grande ville de 130 000 habitants entre de hautes chaînes de montagnes est un cas exceptionnel dû plus à une réussite humaine qu'au jeu des forces naturelles, la ville et la population de Grenoble sont étudiées sous tous leurs aspects. Chaque quartier est présenté avec ses caractéristiques propres de population et de vie. Des études approfondies sont consacrées aux activités dominantes : industrie, commerce, tourisme, Université, en s'attachant surtout à leurs incidences humaines ; aux équipements : administrations, écoles, santé, loisirs, équipement culturel ; aux tendances de la population telles que peuvent les faire apparaître l'observation psychologique, mais surtout au comportement politique et à la pratique religieuse. C'est sur ce dernier aspect que nous nous attarderons ici.

Selon le procédé habituel, un dimanche ordinaire qui, en l'espèce était le 11 mai 1952, les personnes qui assistaient aux messes ce jour-là remplirent des fiches qui permirent de constater, abstraction faite des bulletins nuls, que 15 023 personnes de plus de 10 ans, sur une population totale de 130 000 habitants, avaient rempli leur devoir dominical ce dimanche-là, ce qui permet d'estimer à environ 14 pour 100 le taux de la pratique religieuse.

Ces 15 000 personnes se partagent entre 4 770 hommes (32 pour 100) et 10 253 femmes (68 pour 100) se décomposant ainsi par tranches d'âge :

Enfants de 10 à 14 ans : 2 540 (17 pour 100) dont 1 123 garçons (7,5 pour 100) et 1 417 filles (9,5 pour 100).

Jeunes de 14 à 20 ans : 2 331 (15 pour 100) dont 761 garçons (5 pour 100) et 1 570 jeunes filles (10 pour 100).

Adultes de 20 à 60 ans : 7 657 (51,5 pour 100) dont 2 363 hommes (16 pour 100) et 5 294 femmes (35 pour 100).

(1) *Grenoble, essai de sociologie religieuse*, par Mme JEAN PERROT. 21 × 27 centimètres, 64 pages, avec 56 planches hors texte. Edité par le Centre d'études des complexes sociaux, 2, rue Jean-Macé, Grenoble.

Personnes de plus de 60 ans : 2 495 (16,5 pour 100), dont 523 hommes (3,5 pour 100) et 1 972 femmes (13 pour 100).

Les mêmes conclusions que pour l'enquête de Marseille se détachent de ces chiffres : la forte baisse de la pratique des garçons après 14 ans ; la très faible proportion d'hommes par rapport aux femmes dans les vieilles générations non encore touchées par l'Action catholique.

Ce n'est pas tellement à cet aspect général de la pratique religieuse dans l'ensemble de la ville que s'est attachée l'enquête de Grenoble — et à ce point de vue, elle est moins riche en enseignements que celle de Marseille, — mais surtout à l'aspect de la pratique dans chaque paroisse, et à l'intérieur de chaque paroisse, dans chaque rue et quartier, et c'est en cela qu'elle constitue un document des plus précieux pour la pastorale. Chaque paroisse est divisée en cinq zones selon l'intensité de la pratique allant de moins de 5 pour 100 de pratiquants à plus de 30 pour 100. Là encore, comme dans toutes les enquêtes, ce sont les quartiers pauvres et les quartiers ouvriers qui atteignent les pourcentages les plus bas. Un graphique permet de voir d'une façon schématique la physionomie de chaque paroisse, et une petite monographie donne une idée plus concrète de sa population. C'est ce travail détaillé qui constitue la grande richesse de l'enquête de Grenoble et l'élément de base le plus sûr pour guider l'apostolat des missionnaires.

LE SERVICE DE LA MESSE AU VILLAGE

Le manque de prêtres oblige de plus en plus les évêques à confier à un même curé un nombre de paroisses de campagne tel que la messe ne peut pas être assurée tous les dimanches dans chacune (1). Dans les paroisses qui se trouvent ainsi délaissées, le mouvement de déchristianisation, on le conçoit facilement, ne peut aller qu'en s'accentuant.

C'est de la constatation de cet état de choses qu'est né en plusieurs diocèses de France, sous des appellations différentes, le service de la messe au village. S'il y a dans les campagnes des paroisses sans prêtre, il y a aussi dans les grandes villes des prêtres affectés à différentes œuvres, enseignement ou autres, qui n'ont pas de ministère paroissial à assurer le dimanche (2). Il y a, d'autre part, des laïques de bonne volonté disposant d'une voiture qui peuvent les transporter rapidement dans les paroisses où l'on a besoin de leur ministère, et le service de la messe au village est l'organe centralisateur qui fait se rencontrer les uns et les autres.

Une première expérience de ce genre a été réalisée par le « Mouvement de la bourgeoisie chrétienne » dans le diocèse de Lille le jour de la Pentecôte 1936. Ce jour-là, la messe fut dite par des prêtres de Lille dans 15 paroisses de la Somme que leurs curés ne pouvaient pas desservir. La chose étant apparue possible, il fut décidé d'assurer un service régulier chaque dimanche de quelques-unes de ces paroisses. Depuis, le mouvement n'a cessé de s'amplifier, sauf une période de stagnation pendant les années de guerre, en raison de difficultés de toutes sortes, dont celle du manque de moyens de transport n'était pas la moindre. Aujourd'hui, le centre de Lille, qui s'intitule « Service de renfort volontaire et fraternel », et dont l'aumônier est le R. P. Ranson, S. J., dessert régulièrement (au moins une fois par mois) 78 paroisses dans le diocèse d'Amiens et 58 autres occasionnellement (moins d'une fois par mois).

Devant la réussite du « Service de renfort » de Lille, M. Leroux prit l'initiative de créer une organisation semblable à Paris en 1947. Après des débuts difficiles, le service de « La messe au village » de Paris dessert actuellement d'une façon régulière 32 paroisses de Seine-et-Marne et Seine-et-Oise distantes parfois de 60 kilomètres du centre. Il en desservirait davantage si les prêtres volontaires étaient plus nombreux, car ici, comme dans les autres centres, c'est le nombre des prêtres et non le nombre d'automobilistes qui marque le plafonnement du service.

Des centres semblables ont aussi été créés plus récemment à Rouen (7 paroisses desservies régulièrement et plusieurs autres occasionnellement) et Bordeaux (6 paroisses).

L'efficacité du service de « La messe au village » est plus grande si au prêtre se joignent des laïques qui prolongent son action. C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'a été conçu d'une façon générale ce service, la première expédition organisée dans la Somme comprenait 6 prêtres et 60 laïques. A Paris, des sections d'apostolat ont été créées dont les membres, après avoir aidé les fidèles à suivre la messe, à s'y associer et à prier, entrent en relations avec eux, à la sortie de la messe, et essayent de leur faire comprendre ce qu'est une communauté paroissiale en s'efforçant de créer entre tous une amitié, base de cette communauté. Ils rendent visite à tous les habitants que l'on ne voit pas à la messe, leur distribuent des hebdomadaires catholiques, entrent en relations suivies avec tous, relations qui deviennent amicales et faciliteront avec le temps la reconquête. Enfin, dans les paroisses n'ayant pas de groupement des Conférences de Saint-Vincent de Paul, ils visitent les vieillards et les malades.

Les résultats obtenus montrent que cette méthode est la bonne et qu'elle doit être continuée et développée.

D'une façon générale, le prêtre dessert deux paroisses relativement voisines l'une de l'autre. Une méthode facile à réaliser pour prolonger son action sans abuser du temps des automobilistes

(1) M. le chanoine Boulard cite ces chiffres pour le diocèse de Sens : 3 curés y ont 8 paroisses ; 4 en ont 7 ; 5 en ont 6 ; 12 en ont 5 ; 15 en ont 4 et 51 en ont 3 (*Problèmes missionnaires de la France rurale*. Edit. du Cerf, t. II, p. 34).

(2) Citons encore ici M. le chanoine Boulard : « Il y a le dimanche en ville trop de prêtres dont la messe ne sert qu'à un petit groupe de fidèles (petites communautés de religieuses non cloîtrées, petites chapelles d'œuvre) ou même à personne (religieux, professeurs prêtres, peut-être certains vicaires de grandes paroisses). Qu'ils aillent donc en campagne desservir les églises sans prêtres ! » (*Problèmes missionnaires de la France rurale*, t. II, p. 4.)

Un bel exemple de sollicitude pour les paroisses déshéritées nous est fourni par S. Exc. Mgr Duc qui, après avoir demandé d'être relevé de son siège de Saint-Jean-de-Maurienne en raison de sa santé, a désiré se retirer dans une paroisse sans prêtre. Mgr de Bazelaire, archevêque de Chambéry, l'a chargé de la petite paroisse de Tournon, où le presbytère, depuis longtemps inoccupé, a été remis en état par la population pour le recevoir (*Quinzaine Religieuse de Chambéry*, 1. 4. 1954).

est de faire appel à des jeunes filles bénévoles venues avec la même voiture. Un groupe ou plutôt l'une d'elles, car il est difficile qu'elle soient plus de deux, est affecté à chacune des deux paroisses et peut ainsi disposer de plus d'une heure pour s'occuper des enfants de cette paroisse (catéchisme, chants, surtout projections qui attirent des enfants non inscrits au catéchisme), pendant que le prêtre dit la messe dans l'autre. Ceci évidemment si personne ne s'occupe des enfants le dimanche dans la paroisse ou si la personne qui s'en occupe accepte volontiers d'être aidée, car rien ne remplace les bonnes volontés locales qu'il faut encourager le plus possible, le but à atteindre étant que les gens du village prennent conscience de leurs propres besoins et y subviennent eux-mêmes. Ce serait une erreur que de ne pas éveiller leurs initiatives et de les faire trop se reposer sur le service de la messe au village qui n'est qu'un service de remplacement.

Adresses : *Service de renfort volontaire et fraternel : R. P. G. Ranson, S. J., aumônier, 35, rue Voltaire, Lille.*

La messe au village : M. Leroux, président, 32, rue de Paradis, Paris, X^e.

M. Descas, 50, cours Verdun, Bordeaux.

Mlle Boivin, 6, rue du Nord, Rouen.

Directives du Saint-Père pour la rencontre des dirigeants de l'apostolat des laïques en Afrique

S. Exc. Mgr Montini, prosecrétaire d'Etat, adressait, le 16 *novembre* 1953, *à S. Exc. Mgr Joseph Cabana, archevêque de Rubaga, la lettre suivante à l'occasion de la première rencontre des dirigeants d'Action Catholique à Kisubi* (*Ouganda*), *du* 8 *au* 13 *décembre* 1953 (1) *:*

Du Vatican, le 16 novembre 1953.

EXCELLENCE,

La première rencontre de dirigeants d'apostolat des laïques en terre africaine s'ouvrira au Séminaire de Kisubi le jour de la fête de l'Immaculée Conception de la Très Sainte Vierge, à l'aube de l'Année mariale commémorative du centenaire de la proclamation dogmatique de 1854. Sous de tels auspices, cette rencontre ne peut qu'être bénie de Dieu, et Sa Sainteté se plaît, avant toutes choses, à en confier le succès spirituel à la maternelle intercession de la Vierge Immaculée, Mère de Dieu. Qu'elle implore de son divin Fils, en faveur de ces généreux catholiques accourus de diverses contrées de l'Afrique pour mieux se mettre au service de l'Eglise, les grâces de fidélité, de clairvoyance et de résolution qui feront d'eux de vrais et précieux collaborateurs laïques de la hiérarchie.

Telles sont, en effet, les trois qualités que le Souverain Pontife, en me chargeant d'être son interprète auprès de Votre Excellence, recommande à ses chers fils d'Afrique présents à l'Assemblée.

Fidélité à l'Eglise et à ses pasteurs, fidélité à ses saintes lois, n'est-ce pas la première condition d'une efficace contribution des laïques à l'œuvre d'évangélisation et de civilisation en leurs patries respectives ? Votre rencontre qui a, entre autres, pour thème la nature de l'apostolat et la formation de l'apôtre, se doit d'insister sur cette primauté de la sanctification de la vie personnelle et familiale. Devant les tâches de l'heure présente, le Saint-Père exhorte instamment tous les catholiques d'action à être d'abord, par la grâce, des membres pleinement vivants de l'Eglise et à opérer en eux, selon l'invitation de la récente Encyclique *Fulgens Corona,* « un retour général au Christ et à une vie généreusement et efficacement conforme à ses préceptes » (*A. A. S.,* t. XLV, p. 585).

La clairvoyance est une qualité non moins nécessaire aux dirigeants d'apostolat des laïques, dès lors qu'ils se penchent sur les problèmes posés dans leurs pays par la rapide évolution des structures ancestrales. Fils de l'Eglise, ils doivent apporter, précise l'Encyclique *Evangelii Praecones,* leur active collaboration aux efforts missionnaires pour la conversion de leurs frères ; mais, fils de la terre africaine, il leur faut également travailler, sur le plan professionnel et civique, « à conformer les institutions sociales et politiques aux principes et aux règles de l'Evangile » (*A. A. S.*, t. XLIII, p. 514). Une connaissance exacte de la doctrine catholique est ici requise, mais aussi un jugement lucide et droit pour apprécier les situations concrètes, dénoncer les propagandes mensongères, éclairer l'opinion publique, promouvoir les mesures opportunes. Qu'en tout cela les laïques africains se montrent dignes de la confiance que leur fait l'Eglise et filialement dociles à ses directives.

Ils trouveront enfin une admirable leçon d'énergie et de résolution dans l'héroïsme du bienheureux Charles Lwanga, proclamé naguère par Sa Sainteté patron de l'Action catholique africaine. « Son exemple illustre sera un réconfort quotidien pour les promoteurs de cette Action catholique ; il renouvellera leurs forces ; il leur fera surmonter les difficultés ; il trempera leurs énergies pour mener à bien l'œuvre entreprise pour le Christ. » (Cf. décret de la Sacrée Congrégation des Rites du 23 juillet 1950.) L'heure est venue, en effet, où, par la voix de son Chef, l'Eglise presse tous ses fils de « revêtir l'armure de Dieu, afin de pouvoir fermement résister aux menées insidieuses du démon » (*Ephes.* VI, 11) ; elle les presse de poursuivre, avec un zèle persévérant, le bon combat de la foi et de la justice, selon l'esprit de l'Evangile.

Puisse la rencontre de l'Ouganda répondre ainsi pleinement au but qu'elle se propose et servir, par l'étude et la prière, la vraie mission des laïques catholiques dans l'Afrique d'aujourd'hui. C'est dans cette espérance que le Saint-Père appelle sur les membres de l'Assemblée et sur ceux qui l'ont organisée avec dévouement une particulière abondance de grâces et leur accorde très paternellement la Bénédiction apostolique.

En vous adressant mes vœux personnels, je vous prie d'agréer, Excellence, l'expression de mes sentiments religieusement dévoués en Notre-Seigneur.

J.-B. MONTINI.

(1) Nous reproduisons le texte français paru dans *l'Osservatore Romano* du 11. 12. 1953.

Hiérarchie et fidèles pour la conquête de l'Afrique au Christ

Première rencontre des dirigeants de l'apostolat des laïques en Afrique

L'article ci-après du R. P. Caprile, S. J., paru dans la Civiltà Cattolica (6. 2. 1954, *I*), *rend compte d'une façon très détaillée des travaux de ce Congrès au cours duquel ont été étudiés des problèmes extrêmement importants relatifs au rôle du laïque chrétien dans une Afrique en pleine évolution* (1) *:*

La première rencontre des dirigeants de l'apostolat des laïques en terre d'Afrique (2) s'est déroulée à Kisubi, sur les luxuriantes collines de l'Ouganda, qui se mirent dans les eaux du lac Victoria, dans un merveilleux cadre de verdure et d'azur ; elle a été organisée par le Comité permanent de l'apostolat des laïques et a suscité l'intérêt de la presse mondiale (3). Le nombre des participants et leur qualité (4), les éminentes représentantions étrangères, les impressionnantes cérémonies religieuses, le sérieux des travaux, l'importance des sujets traités, la parole encourageante du Pape, tout a contribué à éveiller l'intérêt sur cette importante manifestation de vie chrétienne.

Et ce n'est pas à tort. Cette rencontre a, en effet, une signification profonde dans l'histoire de l'Eglise africaine : point d'arrivée et, en même temps, point de départ. Un siècle de travail missionnaire a transformé lentement les fils de la forêt, en les mettant à même d'affronter les formidables problèmes qui s'agitent et deviennent urgents sur le continent noir. En présence d'une nouvelle civilisation qui se forme, sur des modes préexistants, mais avec des caractéristiques propres, l'Eglise ne demeure pas inerte ni à la remorque des événements. C'est l'heure d'agir avec une plus grande intensité, pour donner une empreinte humaine et chrétienne à cette civilisation qui se lève.

Soigneusement préparée, la rencontre se proposait d'approfondir l'étude concernant l'apostolat des laïques en terre africaine ; de susciter et de fortifier le zèle des catholiques ; d'examiner les besoins les plus urgents de l'Afrique pour en trouver la solution à la lumière de la doctrine catholique. Un regard sommaire sur les conditions religieuses et sociales nous aidera à mieux comprendre l'importance et la signification de l'entreprise ; nous prendrons pour guide les rapports lus au Congrès (5), tout en puisant, cependant, à d'autres sources, afin de donner un aperçu le plus complet possible (6).

Conditions religieuses

Au point de vue géographique, ethnique et religieux, l'Afrique peut, schématiquement, se diviser en trois zones. La zone septentrionale, entre la Méditerranée et le cinquième parallèle au nord de l'équateur, est en majeure partie le royaume du désert. Féconde, jadis, en florissantes communautés chrétiennes, elle est, aujourd'hui, le domaine presque incontesté de l'islam. Les catholiques, peu nombreux et en majorité européens, ne dépassent pas 5 pour 100 de la population, sauf pour quelques centres le long de la bande côtière méditerranéenne et sur la Côte-de-l'Or. La seconde zone, qui commence à l'Equateur, comprend le territoire entre le cinquième parallèle au Nord et le dixième, ou aussi le quinzième de latitude au Sud, constitue le cœur du continent, la véritable Afrique noire, le royaume de la forêt et des eaux, peuplé de races indigènes de religion païenne. C'est la plus riche de promesse : la proportion des catholiques atteint, dans certains districts, jusqu'à 50 pour 100. Ces populations subissent, au Nord, la poussée expansionniste de l'islam, particulièrement dangereuse, car, tout en présentant aux noirs une doctrine bien plus élevée que le paganisme, elle est en même temps si peu exigeante en moralité qu' « on ne saurait bien déterminer si l'islam africain est paganisé ou si le paganisme africain est islamisé » (7). La troisième zone, qui va jusqu'au cap de Bonne-Espérance, par suite des anciennes immigrations, est sous la domination de la race blanche et du protestantisme, dont la propagande est toujours active (8). Le nombre des catholiques tourne autour de 10 à 15 pour 100.

Le protestantisme et l'islamisme constituent donc, au point de vue religieux, les deux obstacles principaux à l'expansion catholique. Leur propagande est souvent appuyée par l'administration coloniale et habilement exploitée par la Franc-Maçonnerie (9) ; pour étendre leur influence, ils n'hésitent pas à flatter ceux qui, aujourd'hui, détiennent le pouvoir et, grâce à cet opportunisme politique, ils en viennent parfois jusqu'à faire fi de toute question de principe, l'essentiel étant d'arriver à s'infiltrer dans les postes-clés de l'administration. Cela se produit spécialement dans les villes où ils comptent un nombre considérable d'adhérents (10).

---

(1) Traduit de l'italien par J. THOMAS D'HOSTE. — Voir aussi sur cette même rencontre de Kisubi le compte rendu du Dr Aujoulat dans *la Croix* du 18. 12. 1953.

(2) Cf. *Civiltà Cattolica*, (2. 2. 54), I, p. 102-104.

(3) Un calcul probablement incomplet nous donne le chiffre de 116 articles.

(4) 250 participants, en qualité de délégués, experts ou observateurs, représentaient 43 diocèses, vicariats et préfectures apostoliques de 15 pays d'Afrique. En outre, des représentants de 14 organisations internationales. Etaient présents : un cardinal, le délégué apostolique de Mombasa et 17 prélats.

(5) L'Afrique d'aujourd'hui et la mission des laïques (Mgr Lanctôt, évêque de Bukoba, Tanganyika). L'apostolat des laïques (Mgr Claire, vicaire apostolique de Kasongo, Congo belge). La formation des laïques à l'apostolat (M. P. Semakula, président diocésain de l'A. C.) dans l'archidiocèse de Rubaga (Ouganda). Le catholique africain et l'évolution sociale actuelle en Afrique (Mgr Maranta, archevêque de Dar-es-Salaam, Tanganyika).

(6) Naturellement, les problèmes ne sont pas partout identiques et ne présentent pas toujours la même intensité.

(7) Cf. P. R. RUMMELHARDT, « Autour de la rencontre des dirigeants d'apostolat des laïques en terre d'Afrique ». Dans *Afrique Nouvelle* (Dakar, A. O. F.), décembre 1953.

(8) Cf. la revue *Eglise vivante*, Louvain, 1953, nº 2, et la *Revue de l'Université d'Ottawa*, avril-juin 1953.

(9) RUMMELHARDT, art. cit.

(10) Rapport de Mgr Lanctôt.

Les Missions catholiques actuelles n'ont guère plus de 100 ans. Lorsque, dans la première moitié du XIXe siècle, les grands explorateurs montrèrent la possibilité de nouvelles voies vers l'intérieur du continent, moins impraticables et moins meurtrières que celles tentées jusqu'alors à travers le désert ou en remontant le cours du Nil, les missionnaires, dont certains se trouvaient déjà sur place (11), entreprirent résolument la conquête des populations indigènes. Années dures de lutte, parsemées de victimes et, souvent, de martyrs. Aujourd'hui, cependant, on peut compter, d'après certains, environ 17 millions de catholiques ; les conversions sont sincères et continuent à un rythme croissant ; la vie chrétienne est profondément sentie. Les noirs ont déjà leurs prêtres et leurs évêques, des écoles et des œuvres organisées (12). Dans cinquante ans, l'Afrique pourrait donner au monde un spectacle de foi et de ferveur. A une condition cependant : que l'Eglise continue dans son œuvre de pénétration capillaire, en vivifiant par un souffle de spiritualité ces facteurs complexes qui maintiennent dans un état de fermentation le continent noir et desquels va naître, au rythme fébrile des temps modernes, la nouvelle civilisation africaine.

Conditions politico-sociales

Dans ce domaine, qui a ses évidentes répercussions même sur la vie religieuse des peuples, le danger le plus redoutable est représenté par le matérialisme idéologique, d'importation communiste, et, plus encore, par le matérialisme pratique qui tente de faire irruption par les mille portes trop brusquement ouvertes de la civilisation occidentale, dans un milieu la plupart du temps spirituellement mal préparé pour réagir. Durant des dizaines de siècles, en effet, l'Afrique est restée fermée à toute influence extérieure ; ses populations, en majorité rurales, se sont développées dans une atmosphère de collectivisme, dans lequel ce ne sont pas l'individu ni ses intérêts qui ont de l'importance, mais la famille, la tribu, le *clan ;* c'est ainsi, par exemple, que lors du mariage d'une jeune fille toute la famille est intéressée ; la propriété et l'exploitation de la terre sont souvent collectives, l'autorité fréquemment confiée à un collège d'anciens. Il y eut des empires ; mais l'Afrique rurale, avant la colonisation, était une mosaïque de collectivités plus ou moins importantes, distinctes et souvent en lutte les unes contre les autres (13). Depuis l'époque de la colonisation, et, en particulier, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, une radicale transformation sociale est en train de s'opérer ; sous les coups du progrès technique, l'organisation millénaire du *clan* est en pleine désagrégation, tandis que se forment de nouvelles structures et de nouveaux mouvements économiques, politiques et sociaux. « Il est tragique, a dit Mgr Maranta, de voir que la population africaine, mise en contact aussi intime avec un système de vie complètement nouveau, soit comme écrasée sous l'énorme poids des nouvelles idées qui lui sont proposées, alors que bien souvent le temps manque pour assimiler les données de l'éducation, de la presse, du cinéma, de la radio et bientôt aussi de la télévision. »

Politiquement, l'Afrique est en fermentation : l'étude de l'histoire des autres peuples et les occasions toujours plus nombreuses offertes par les nations protectrices de manifester sa propre opinion et de collaborer à l'administration du pays ont provoqué un vaste mouvement d'indépendance qui constitue le cauchemar des puissances colonisatrices. De plus en plus, s'implante un nationalisme exaspéré (14) qui, parfois, aboutit à des actes de violence. Il y a grand danger que le catholicisme lui-même soit considéré, à tort, comme une exportation étrangère et se voie emporté par cette vague montante de xénophobie. Les communistes sont les plus habiles à faire vibrer perfidement la corde du nationalisme, en excitant les Africains contre les blancs « exploiteurs et capitalistes », et, jusqu'à présent, leur jeu, spécialement dans les pays de Mission, a assez bien réussi. De leur côté, les puissances européennes, les Anglais surtout, ont dû céder ou faire de larges concessions pour se ménager des amis et sauver ce qui était sauvable (15). Par ailleurs, non sans motif, d'autres populations revendiquent les mêmes droits. Mais une fois engagé dans cette voie, on ne sait ni où ni quand on s'arrêtera. Il est certain que l'autonomie et l'indépendance de tous les peuples africains sont souhaitables ; mais il est également certain que beaucoup d'entre eux ne sont pas encore mûrs. Quel en sera l'avenir ? (16)

Cette conscience nationale trouve, en conséquence, une expression aussi dans l'aspiration que nourrissent les Africains de se donner eux-mêmes leurs propres dirigeants, en les substituant aux étrangers. Mais où, comment, sur quels principes

---

(11) Comme première tentative de pénétration missionnaire vers l'intérieur, de nos jours, il faut compter l'expédition formée par onze missionnaires venant de Bordeaux et débarqués au cap Palmas, en Libéria, le 13 septembre 1843. L'entreprise échoua. Trois ans après, on essaya de faire route par le Nil. En 1852 seulement, les Oblats de Marie-Immaculée tentèrent à nouveau l'entreprise avec un certain succès, en partant du Sud, et en 1875-1876, les Pères Blancs pénétrèrent par l'Orient dans la région des Grands Lacs.

(12) D'après certains renseignements de l'Agence *Fides* et du S. I. S., les circonscriptions ecclésiastiques sont aujourd'hui au nombre de 223. Il y a six évêques indigènes. Sur 8 393 prêtres, 1 250 sont africains. Il y a encore un millier de religieux non prêtres et environ 5 000 Sœurs indigènes. Le Saint-Siège est représenté par un internonce en Egypte et au Libéria ; par un délégué apostolique en Afrique française, au Congo belge, en Afrique orientale et occidentale britannique, dans l'Union sud-africaine. En Ethiopie, il y a un envoyé spécial du Saint-Siège.

(13) « Le laïcat en Afrique noire », dans *l'Actualité religieuse dans le monde,* n. 18, p. 12-21.

(14) B. FRANCOLINI, « Les mouvements politico-psychologiques antieuropéens en Afrique », dans *Affrica,* juin 1953, p. 161.

(15) T. FILESI, « Autogouvernement au sein du Commonwealth », dans *Affrica,* juillet-août 1953, p. 207.

(16) « C'est la grande et redoutable inconnue de l'Afrique du Sud, écrit sir Ph. Mitchel, ex-gouverneur du Kenya dans le *New-Chronicle,* spécialement en ce qui concerne l'usage que, éventuellement, la masse électorale pourrait faire du droit de vote ; c'est comme le wisky, excellent pour ceux qui en usent avec sagesse, enivrant et destructeur pour ceux qui ne possèdent pas cette sagesse. L'Afrique occidentale se trouve dans la nécessité d'affronter à la fois la responsabilité de l'autogouvernement et les incertitudes du suffrage universel, avec une population en grande partie ignorante et subdivisée en tribus. L'Afrique orientale et l'Afrique centrale ne se trouvent pas dans une situation beaucoup plus avantageuse, avec leurs innombrables communautés, avec leur éducation arriérée, avec leurs tribus isolées et retardataires, délivrées seulement assez récemment de la plaie de l'esclavagisme. Quelle sorte de gouvernement pourront bien se donner ces régions au cours des cinquante années futures ? L'Afrique occidentale ne court-elle pas le danger de tomber dans un régime révolutionnaire et dictatorial, sur le modèle des colonies espagnoles de l'Amérique centrale et méridionale ? Et l'Afrique du Sud ne va-t-elle pas peut-être se laisser séduire par les doctrines politiques et les systèmes de Hitler ? Et entre les deux, que feront l'Afrique centrale et l'Afrique orientale ? » Cit. dans *l'Osservatore Romano,* 12 août 1953.

et d'après quelles idéologies est formée en ce moment et sera formée dans l'avenir en nombre encore plus grand cette classe dirigeante ?

Les écoles catholiques, primaires, secondaires et supérieures (17), quoique déjà nombreuses et bien organisées, sont insuffisantes et maintes difficultés ne leur sont pas épargnées par certains gouvernements qui, poussés par des tendances centralisatrices, rendent pratiquement difficile l'autonomie des écoles confessionnelles. De leur côté, les noirs ne se soucient pas de savoir dans quel genre d'école ils ont la chance d'être accueillis, de préférence à tant d'autres qui n'y trouvent vraiment pas de place. Attirés par la perspective d'une carrière plus lucrative, ils aspirent à l'obtention d'un diplôme. Ainsi se multiplient les « évolués », qui vont constituer cette classe dirigeante, qui donnera au pays une orientation conforme aux idées assimilées à l'école (18).

Dans la vie sociale s'affirme toujours plus la soif d'un bien-être plus grand ; l'Africain s'est adonné au négoce ; il a compris l'importance de la culture ; il s'est uni aux autres en des coopératives commerciales, agricoles, communales ; il commence à se soucier des questions d'élégance et de perfectionnement ; il est en train d'abattre les barrières que quelques potentats avaient mises entre eux-mêmes et la masse. La femme ne veut plus être l'instrument du plaisir ou la servante de l'homme, auquel elle était pour ainsi dire vendue à titre d'épouse, sans même songer à pouvoir manifester sa propre volonté : aujourd'hui, c'est à elle à accepter librement l'homme qui sera son compagnon ; elle s'instruit et désire que son mari ait le même niveau de culture qu'elle-même ; elle a le droit d'hériter de son propre père et, bien souvent, elle le transforme en une dangereuse autonomie qui la porte à abandonner son mari et à rompre l'unité du foyer domestique.

C'est surtout dans l'Afrique du Sud que se produit le frottement des races (19), qui depuis plusieurs années y trouble, parfois violemment, la vie publique. Il existe entre blancs et issus de blancs, d'une part, et noirs, d'autre part, une discrimination raciale non justifiée par des nécessités contingentes, comme la différence d'évolution, de culture, de civilisation, mais prise comme ligne de programme, spécialement par l'actuel gouverneur nationaliste de l'Union, bien résolu à favoriser le développement de la population de couleur, en observant cependant toujours bien nettement une distinction rigide (20), qui va de la différentiation dans les occupations jusqu'à la diversité de rétribution, la négation du droit de grève et de vote, la séparation dans des quartiers déterminés, la limitation des droits civils, l'interdiction des mariages mixtes, etc. (21).

Le développement économique et ses conséquences

Il faut avant tout reconnaître, aussi bien aux puissances colonisatrices qu'à l'activité des Africains, le mérite d'avoir fait faire au pays des pas de géant sur le chemin du bien-être matériel, du progrès technique, de la prospérité. Secouant leur indifférence et leur apathie, sous la poussée des blancs, ils ont commencé, à un rythme différent de pays à pays, à travailler, avec « un désir ardent et impatient d'avoir tout ce que le monde occidental peut offrir, révélant par ce brusque réveil une intelligence et des capacités telles qu'on peut difficilement les concilier avec l'ignorance presque complète d'il y a cinquante ans » (22).

Cependant, une évolution aussi rapide a rendu plus aigus ou fait surgir presque d'un seul coup des problèmes d'une redoutable gravité pour des populations qui, en général, ne peuvent puiser dans le passé une grande et saine tradition, dont ils puissent s'inspirer.

Grâce à la découverte et à l'exploitation d'immenses richesses naturelles et de riches gisements de minerai, se constituent de nouveaux capitaux sur le continent lui-même, tandis que d'autres ne cessent d'affluer de l'étranger. La vie économique a été ainsi revalorisée et révolutionnée, mais il lui faudra beaucoup de temps pour s'adapter au réel avantage du pays et pour décider les puissances occidentales à ne plus craindre de voir dans l'Afrique un dangereux concurrent et à renoncer à des relations économiques, basées sur l'exportation de matières brutes et l'importation de produits manufacturés, pour établir sur le continent une économie différente, en augmentant au maximum sa productivité (23). Là où, il y a peu d'anées, régnait le calme et s'élevaient des paillottes, se dressent aujourd'hui les grands établissements industriels et les cités modernes, palpitantes de vie. Mais la cité réclame des habitants et les Africains y ont afflué aussi de milliers de kilomètres de distance, dans une course vraiment impressionnante : en quatre années seulement, Dakar a doublé le nombre de ses habitants, méritant ainsi l'appellation de « ville champignon » ; le Congo belge, en 1949, comptait dans ses quelques villes presque un cinquième (2 028 112) de toute sa population indigène (11 073 311), avec une augmentation de 120 000 unités par rapport à l'année précédente (24). Plus que par un besoin urgent, dans la plupart des cas, l'indigène est poussé vers la ville, se soustrayant ainsi à la terre natale, à la tribu, à la famille, attiré par la perspective d'un gain facile, qui lui permettra d'accumuler en peu de temps beaucoup d'argent liquide pour payer son impôt personnel au gouvernement et pour se marier ; pour augmenter son propre confort ; pour se permettre des divertissements de tout genre. Résultat : à la périphérie de la ville, le type prolétarien, avec absence de toute sécurité matérielle

---

(17) Dans le Basutoland a été créé un centre universitaire catholique, et, dans les mois prochains de cette année-ci, le Congo belge aura aussi son université catholique, à 25 kilomètres de Léopoldville, avec les Facultés de droit, de médecine et de sciences, affiliées à l'Université de Louvain (*l'Osservatore Romano*, 1. 8. 1953).

(18) Rapport de Mgr Lanctôt. Cf. V. CARDILLO, « Bataille pour les écoles », dans *Gentès*, novembre 1950.

(19) A. SAUVY, « Le problème démographique et racial en Afrique du Sud », dans *Population*, 1953, nº 4, p. 685-710.

(20) En deux ans, 1949-1951, le gouverneur actuel a dépensé 39 264 000 l. sterl., pour financer les services sociaux, éducatifs et sanitaires en faveur des noirs (A. MARINELLI, « Apartheid », dans *Affrica*, mars 1952, p. 76). Dans le même temps, cependant, le Dr H.-F. Vermoerd, ministre des Affaires indigènes, affirmait : « Cette possibilité de développement autonome (de la population noire) naît au moment même où est tracée une ligne de démarcation entre eux et les Européens, desquels ils ne doivent devenir ni les imitateurs ni les vassaux. » Cité par E. RORICH, « Les 300 ans de l'Afrique du Sud », dans *Affrica*, mai-juin 1952, p. 149.

(21) A. MACCHIA, « Afrique du Sud », dans *Affrica*, septembre 1950, p. 209.

(22) Sir PH. MITCHEL, *art. cit.*

(23) *L'Actualité religieuse dans le monde*, nº 18, *art. cit.*

(24) Cf. *Affrica*, décembre 1950, p. 304.

et morale ; avec ses logements collectifs ou ses misérables agglomérations de baraques, car, malgré les efforts faits, les maisons ne sont jamais suffisantes (25) ; avec la misère, son ignorance, son intolérance, sa promiscuité, ses vices (26) ; avec sa vie rude et privée d'affection, d'idéals, de compréhension ; avec le chômage ou le travail intermittent et souvent mal rétribué (27). De là, les conséquences néfastes pour tant de jeunes : tel est le sombre tableau, mais réel et immensément attristant, si bien tracé par Alan Paton dans son roman *Pleure, ô mon pays bien-aimé* (28) (*Piangi, terra amata*).

En effet, l'urbanisme et le brusque contact avec la civilisation des blancs, vue souvent sous ses aspects péjoratifs, s'accompagnent d'une longue suite de funestes conséquences : 1° *Sur la vie familiale.* L'exode continu des villages par la meilleure partie de la population masculine provoque un relâchement du lien familial. L'éloignement, souvent prolongé durant dix et même quinze années, pousse l'homme à rechercher de troubles satisfactions ou même à se créer une nouvelle famille dans le lieu de son travail. A la XVIIIe Semaine missiologique de Louvain, on fit observer que, depuis 1936, la population décroît, malgré un niveau hygiénique plus élevé et une diminution du taux de la mortalité infantile. « Le pourcentage des naissances — y fut-il dit — est en étroit rapport avec les mœurs. Cette crise démographique est déterminée par la destruction des coutumes et usages de la vie, à cause spécialement de la constitution de centres non conformes aux habitudes traditionnelles. » (29) 2° *Sur la vie morale.* Soumis par une tradition séculaire à l'autorité de la famille, le noir s'y trouve inopinément soustrait. Très facilement, non préparé comme il l'est à ce brusque passage, il est porté à croire qu'il est, en dehors de son travail, maître absolu de son temps, de ses actes et de sa liberté. D'où, chez un grand nombre, le déchaînement des passions, comme une sorte de revanche impétueuse sur le passé, et, parmi eux, c'est à qui affirmera le mieux, de cette façon, son indépendante personnalité. Dans le domaine du travail, le niveau n'est ni resplendissant ni élevé. « Les jeunes gens sont pervertis par de mauvaises influences dès qu'ils commencent à travailler. Le pire, ce n'est pas tant le mal qui est commis, que le fait de ne pas voir le mal dans ce que l'on fait. Ils ont perdu les idéals et les critères moraux, et celui qui conserve encore ses propres conceptions chrétiennes est souvent tourné en ridicule pour ses « idées arriérées » (30). 3° *Sur la vie religieuse.* Le travail absorbe du temps et des forces ; il réclame, en compensation, de la détente et des divertissements. La vie spirituelle est la première à en ressentir le contrecoup. Assaillis par le problème du travail et de la maison, ignorant souvent la langue du nouveau pays qui les accueille, désorientés par un genre de vie inusité, les catholiques eux-mêmes éprouvent parfois des difficultés pour s'approcher du prêtre et ils se laissent entraîner par la perversion commune. Quant aux païens, honteux de leurs propres superstitions, ou bien ils se libèrent entièrement de toute pensée religieuse, ou bien ils deviennent la proie facile de faux prophètes (31). 4° *Sur la vie sociale.* Dans les campagnes, la lutte de classes, du moins dans l'Afrique orientale et centrale, n'est pas trop pratiquée, mais dans les grandes villes « les conditions s'aggravent rapidement » (32). En effet, dans cette mer trouble, qui ne sera pas éclaircie de si tôt définitivement, le communisme, dont les chefs demeurent presque tous dans l'ombre, trouve un terrain facile pour sa propagande, déguisée en nationalisme et en revendications sociales. Il n'existe pas encore officiellement, jusqu'à présent du moins, un parti communiste africain, mais c'est la conviction commune qu'il exerce une pénétration capillaire active et bien organisée, en se cachant souvent sous des dénominations apparemment innocentes (33), afin de ne pas heurter les masses auxquelles répugne l'athéisme et qui ne ressentent pas encore trop le besoin d'engager la lutte de classes. La tactique est identique à celle employée dans d'autres pays : grèves et agitations dans les centres industriels, nationalisme et xénophobie, presse plus ou moins clandestine, infiltrations dans les différentes organisations, mouvements de sympathisants, enrôlement des étudiants, spécialement de ceux qui s'instruisent à l'étranger. Ce qui est étrange, c'est le matériel de propagande et le fait que les propagandistes viennent rarement de Moscou (34), mais presque toujours, sans être aucunement inquiétés, de Paris ou de Londres.

La signification de la rencontre africaine

La création de cette nouvelle civilisation et l'existence d'autres influences non chrétiennes, dont la force n'est pas méconnue, ont trouvé l'Eglise vigilante à son poste de maîtresse et de mère : si, d'un côté, elle applaudit et coopère volontiers à toute élévation du peuple africain, de l'autre, elle suit non sans appréhension et avec une sollicitude clairvoyante cette montée improvisée. Qu'adviendra-t-il en Afrique s'il s'y développe des organisations, des mouvements et des groupements politiques, économiques, syndicaux ; des organismes s'intéressant à l'assistance sociale, aux loisirs, à la culture générale, s'inspirant uniquement de principes scientifiques et économiques,

(25) A. SHEDROW, « L'actuelle composition raciale de l'Union sud-africaine », dans *Affrica*, juillet 1949, p. 207 et 227.

(26) Parmi les indigènes sud-africains, le pourcentage des syphilitiques oscille entre 30 et 40 pour 100. Cf. SHEDROW, *art. cit.* Un fonctionnaire de la police a attesté que dans la zone des mines il se commet trois homicides tous les deux jours. Cf. E. PELLEGRINO, « Afrique du Sud, banc d'épreuve », dans *Gentes*, novembre 1952.

(27) *L'Actualité religieuse, art. cit.*

(28) ED. BOMPIANI.

(29) J. VAN DE CASTRELLE, S. J., « La XVIIIe Semaine missiologique de Louvain », dans *Civiltà Cattolica*, 1947, IV, p. 286-287.

(30) Rapport de M. Semakula.

(31) V. CARDILLO, « L'Afrique en marche », dans *Gentes*, janvier 1951.

(32) Rapport de Mgr Maranta.

(33) Par exemple : le Mouvement démocratique du renouveau malgache (Madagascar), le Rassemblement démocratique africain, le parti progressiste (Sénégal, Côte-d'Ivoire, Congo français), l'Union des ouvriers africains et la Ligue des jeunes gens somalis (Kenya), l'Union des travailleurs dans l'industrie et dans le commerce (Afrique du Sud), etc.

(34) Intéressante et significative est la nouvelle publiée par le *Tempo* de Rome (16 janvier 1954). La légation soviétique dirige à Addis-Abéba un service d'information qui organise des démonstrations et des spectacles cinématographiques de propagande. Elle administre aussi un hôpital russe, dont le personnel est cependant en grande partie indigène, provenant de toutes les parties de l'empire du négus. Ledit personnel doit apprendre la langue russe et il reçoit des cours réguliers d'idéologie marxiste. Etant donné que, tous les dix-huit mois, le personnel est remplacé, le nombre des « endoctrinés » est passablement élevé. De retour dans leurs pays d'origine, ils seront automatiquement des instruments de propagande marxiste. Et les autorités sont là qui regardent !....

sans un souffle de spiritualité, sans Dieu ? Ne se produirait-il pas fatalement ce qui, malheureusement, se réalise déjà dans tant de pays de vieille civilisation chrétienne : l'apparition d'une nouvelle civilisation païenne ? Plus que jamais s'appliquent à l'Afrique les paroles par lesquelles Pie XII, dans son Message de Noël, signalait les dangers de ce technicisme matérialiste : « Nous croyons plutôt que les peuples, atteints tardivement et à l'improviste par les progrès rapides de la technique, sont plus exposés aux périls en question et particulièrement ébranlés dans leur équilibre moral et psychologique. En effet, comme l'évolution dont il s'agit ne progresse pas d'un mouvement constant, mais par sauts discontinus, elle ne rencontre de digues solides pour lui résister, la corriger et l'équilibrer ni dans la maturité des individus ni dans la tradition culturelle. » (35)

On rêve, au contraire, de l'avènement d'une nouvelle civilisation chrétienne « merveilleusement riche ». Ce sera possible « si l'Eglise parvient à pénétrer profondément cette évolution, surtout par l'action apostolique indispensable et irremplaçable de son laïcat ; que l'Eglise soit là, dans ses membres laïques, qui sont, eux aussi, l'Eglise, ainsi que l'a répété maintes fois Pie XII » (36). La rencontre africaine a été précisément l'appel en vue du rassemblement du laïcat catholique, déjà suffisamment évolué pour se pénétrer de la gravité des tâches qui lui seront confiées.

L'action du laïcat africain

Vu dans son ensemble, le laïcat catholique se divise en deux groupes : celui de la campagne et celui de la ville. Les neuf dixièmes de l'Afrique sont des pays agricoles et la plus grande partie des Missions catholiques se sont développées dans des milieux ruraux, dans lesquels de nombreuses chrétientés sont confiées aux soins des catéchistes et d'un groupe relativement petit de missionnaires. La formation religieuse des laïques ruraux est en général bonne, mais plutôt limitée. Leurs connaissances doctrinales se réduisent, la plupart du temps, au catéchisme étudié avec soin ; piété simple et affective, vif sentiment de l'autorité du missionnaire, lequel veille attentivement à l'observance de la vie chrétienne, attaquée par le paganisme environnant ; de nombreux laïques appartiennent également à des organisations catholiques.

Bien différente est la condition d'un catholique dans les villes. Les groupes urbains, assaillis par les problèmes dont nous avons traité, se sont constitués en dehors de l'Eglise, laquelle s'est trouvée presque prise au dépourvu pour les recevoir, comme, du reste, ont été pris au dépourvu les autres organismes devant la multiplication de la population des villes. Les contacts sont déjà établis, mais leur développement n'est ni rapide ni facile : dans les villes, les prêtres sont surchargés de travail et ne peuvent être détournés de leur tâche spécifiquement spirituelle. Ce sera alors la tâche des laïques d'introduire totalement dans les agglomérations populaires et dans la société le christanisme et l'Eglise ; cependant, ils ne se sentent pas toujours suffisamment préparés aux responsabilités qui leur sont imposées par les nouvelles circonstances (37).

L'urgente nécessité de cette active présence du christianisme et de l'Eglise a été mainte fois mise en valeur par les évêques, qui, lors de la rencontre, ont pris la parole : « La situation est vraiment critique — affirmait Mgr Maranta, — et les catholiques africains qui ont reçu le bienfait d'une bonne éducation sont appelés à collaborer à la formation de cette Afrique nouvelle dans son développement si rapide, et surtout à coopérer au salut de l'âme de l'Afrique. » Particulièrement précieux sera leur action, parce que, comme catholiques, ils sauront faire rayonner la vérité et, comme africains, ils sont mieux que personne à même de parler au nom de leur propre pays pour en défendre les intérêts. Mais voici que le Pape lui-même, dont la voix est bien plus autorisée, a parlé « de la véritable mission des laïques dans l'Afrique d'aujourd'hui », en souhaitant qu' « ils se montrent dignes de la confiance que met en eux l'Eglise » (38). La double action à laquelle ils sont appelés fut illustrée avec beaucoup de clarté par Mgr Pavan, en conclusion des travaux : tout d'abord, l'apostolat organisé, l'Action catholique, dont l'essence est éminemment religieuse et dont les rapports avec la hiérarchie sont très étroits, celle-ci lui ayant conféré le mandat d'agir, tout en assumant la responsabilité de cette mission ; puis, l'action individuelle ou organisée d'inspiration chrétienne, dont l'essence est profane : technique, économique, sociale, politique, culturelle, etc., et qui, comme directe émanation du laïcat catholique, n'implique pas la responsabilité de la hiérarchie. L'Action catholique ne peut se désintéresser de cette action ; bien plus, c'est à elle qu'il incombe de former les laïques à cette action.

La formation des laïques

On lui a attribué la plus grande importance. « Si les laïques doivent participer à l'œuvre apostolique de l'Eglise — a dit M. Semakula, — il est essentiel qu'ils reçoivent une adéquate préparation spirituelle, doctrinale, morale et apostolique : et cela ne pourra être réalisé, sinon sous la conduite du prêtre. » Mgr Claire rappela les idées fondamentales de l'Action catholique ; Mgr Billington, évêque de Kampala (Ouganda), rappela aux prêtres leur tâche de formateurs d'une élite, non seulement instruite des questions apologétiques, économiques et sociales, mais « aussi des plus hautes conceptions de la vie spirituelle, car il y a des âmes d'élite qui aspirent à la perfection la plus élevée ».

Il est consolant de voir l'attachement des laïques à leurs pasteurs ; ils ont bien compris qu'il ne peut y avoir de fécond et de véritable apostolat sans cette union intime avec la hiérarchie ; elle est tombée en bonne terre la recommandation pontificale : « fidélité à l'Eglise, à ses pasteurs, à ses saintes lois » (39). A la discussion sur la formation des cadres de la direction participèrent tous les évêques. On traita de la façon de recruter et de former des éléments choisis, remplis d'esprit apostolique et sérieusement préparés à l'action religieuse, politique et sociale. Une attention spéciale fut accordée au problème du rapprochement de la classe dirigeante actuelle et des étudiants de l'Université, particulièrement des étudiants résidant à l'étranger, où, souvent, ils n'apprennent rien

(35) Cf. *D. C.*, n° 1164 (10. 1. 1954), col. 8. (*N. D. L. R.*)
(36) Mgr PAVAN, « Résumé général des travaux. ».
(37) *L'Actualité religieuse dans le monde*, n° 19, p. 14.
(38) Lettre de Mgr Montini, cf. *supra*, col. 655. (*N. D. L. R.*)
(39) Lettre citée de Mgr Montini.

concernant la foi, et même deviennent victimes du matérialisme et du communisme (40).

Avec beaucoup de franchise, on nota aussi certains défauts : l'Action catholique africaine court le danger de trop parler sans passer à l'action ; l'attitude tracassière et quelque peu « policière » de certains membres a plutôt aliéné les sympathies ; souvent l'activité est restée circonscrite aux centres ruraux et les catholiques sont bien peu représentés dans les administrations et dans les gouvernements, tandis que musulmans et protestants se sont montrés beaucoup plus entreprenants ; souvent on ne s'est pas assez soucié d'instruire et de pousser les meilleurs à conquérir l'ambiance, en réclamant à tous les degrés de l'administration la place due à leur nombre et à leur valeur. Sur ce point, les catholiques sont en retard. A l'objection que pareilles tâches et la préparation à ces tâches pourraient devenir dangereuses pour la foi, il fut répondu que cette difficulté devait préoccuper vivement les responsables, mais pas autoriser l'abstentionnisme (41).

Problèmes de l'éducation, de la famille du travail

Concernant le problème scolaire, on souligna l'urgence de multiplier les maîtres catholiques, en cherchant à favoriser en même temps, dans le pays et à l'étranger, l'accès des catholiques aux études supérieures. On ne négligera pas non plus l' « éducation de base », en collaborant à la lutte contre l'analphabétisme et en élevant le niveau culturel des inscrits aux organisations catholiques. La presse, le cinéma, la radio devront être utilisés en vue d'une saine éducation de l'opinion publique.

Urgents aussi sont les problèmes concernant la femme et la famille : coopérer à la formation de bonnes familles chrétiennes, en préparant les jeunes gens au mariage, en s'intéressant au problème de la maison, en combattant l'immoralité publique, en rappelant aux parents leur responsabilité en matière d'éducation. Très discutée fut la question de la dot ; beaucoup abandonnent la campagne, afin de se procurer, en ville, l'argent nécessaire. Un évêque indigène l'a résolue dans son diocèse, en fixant un maximum au-delà duquel il n'est pas permis d'exiger davantage. On traita de l'instruction et de l'assistance à assurer aux femmes, ainsi que de la préparation d'un noyau catholique pour les carrières où leur présence est particulièrement requise (infirmières, sages-femmes, maîtresses d'école, etc.).

Concernant le travail et le progrès social, on signala combien est dangereux un optimisme excessif quant à la réalité de l'infiltration communiste. Une autre plaie à combattre, c'est la persistance, dans certains pays, du recrutement forcé de la main-d'œuvre et la désertion des campagnes. Entre autres nombreuses questions (coopératives, assurances, secrétariats sociaux, accroissement de la population rurale, etc.), on discuta minutieusement celle de la participation à des syndicats non confessionnels et la création de syndicats chrétiens (42).

(40) V. CARDILLO, « L'Orient dans notre maison », dans *Gentes*, décembre 1952. Il sera utile de rappeler, comme confirmation, qu'une grande partie des chefs révolutionnaires, opérant aujourd'hui en Extrême-Orient, ont étudié et appris le marxisme dans les écoles de l'Europe.

(41) Rapport de Mgr Lanctôt ; cf. aussi *l'Actualité religieuse*, n° 19, p. 14.

(42) *L'Actualité religieuse, loc. cit.*

Directives

La doctrine sociale catholique fut abondamment exposée et on rappela aussi les documents officiels du Saint-Siège et de l'épiscopat africain (43). Il sera utile de récapituler certains points fondamentaux :

1. *L'Eglise maîtresse.* — « Les catholiques africains reconnaîtront les principes suivant lesquels l'Eglise a le droit et le devoir de les guider, non seulement dans les matières religieuses, mais encore dans tout ce qui appartient à l'ordre moral, y compris les questions sociale et économique. » (Mgr Maranta.)

2. *Collaboration des laïques.* — « L'Eglise a besoin de ses fils du laïcat..., afin que sa doctrine soit appliquée dans chaque pays, dans chaque secteur de la vie d'un pays et afin que ces principes soient répandus et inspirent les législations de nos assemblées africaines. » (Mgr Lanctôt.) C'est pourquoi « les catholiques sont obligés, en conscience, de prendre part aux affaires publiques et d'y collaborer avec empressement, afin d'imprimer à l'Etat auquel ils appartiennent une physionomie aussi chrétienne que possible » (Mgr Maranta).

3. *But de cette action.* — « Il est nécessaire que soit élaborée et réalisée une législation sociale ; que soient accomplis des efforts, pour que le syndicalisme africain échappe à la tentation et au péché de haine, que chacun affronte consciencieusement ses propres responsabilités et que l'industrialisation de l'Afrique s'effectue dans la recherche du bien-être individuel et serve de guide aux pays africains vers une saine autonomie. » (44) « Les institutions sociales et politiques doivent être conformes aux principes et aux lois de l'Evangile. » (45)

4. *Danger de l'absentéisme.* — « Nos catholiques peuvent être certains qu'ils ne seront pas laissés désarmés et dans les ténèbres. Dans la doctrine sociale de l'Eglise, il y a tout un arsenal et une lumière puissante qui leur montrera le chemin pour faire triompher l'ordre, la justice, la charité. » (Mgr Lanctôt.)

6. *Sain nationalisme.* — « L'ère coloniale incline rapidement vers sa fin. L'Eglise verra arriver avec satisfaction le moment où les peuples coloniaux seront capables de diriger leurs propres destins. Dans le domaine ecclésiastique, elle a pris l'initiative, en établissant la hiérarchie indigène. Cette période de transition est dangereuse et les catholiques auront une grande tâche à mener à terme pour préserver des haines aveugles, contre tout ce qui n'est pas africain et pour prévenir tout ce qui menacerait les fondements mêmes de cette nouvelle Afrique. » (Mgr Maranta.) « Les laïques catholiques ne devront pas s'abstenir de participer aux mouvements patriotiques ayant pour fin l'accroissement des libertés politiques. Leur influence peut être très grande et peut éviter des ruines irréparables qui se produiraient si on laissait ces organisations comme fief exclusif aux fauteurs de désordre. » (Mgr Lanctôt.)

7. *Contre le communisme.* — « Martyrs d

(43) Lettres collectives de l'épiscopat de l'Ouganda, du Tanganyika, de la Rhodésie.

(44) M. M.-A. LAWRENCE, conseiller économique pour la France d'outre-mer, « Le catholique africain devant l'évolution économique et sociale de l'Afrique d'aujourd'hui ».

(45) Discours d'ouverture prononcé par S. Em. le cardinal de Gouveia.

Christ, oui ; révolutionnaires communistes, jamais ! La coopération entre les hommes dans l'ordre et dans le travail, moyen indispensable de bien-être et de progrès entre les peuples, s'accomplit avec la douceur, l'obéissance, l'esprit de sacrifice, jamais avec la violence et avec la révolte. » (Cardinal de Gouveia.)

Espérances

Ces quelques données montrent combien difficile est la tâche que doit affronter l'Église en Afrique dans un avenir prochain. En face du paganisme, de l'islamisme, de l'hérésie, du matérialisme envahissant, il faut, non seulement maintenir les positions, mais encore continuer de répandre la vérité, en christianisant un progrès qui avance à pas de géant, ne comptant que sur ses propres conquêtes. Le travail de pénétration qui s'accomplira au cours des dix ou vingt prochaines années décidera de l'avenir de la civilisation africaine : avec ou sans Dieu. Les missionnaires ne suffisent pas au travail qui déjà les absorbe : la responsabilité, en même temps que toute la gloire, pèsera aussi sur les épaules du laïcat.

Ceux qui ont pris part à la rencontre en sont revenus enthousiastes ; les Africains ont montré, en effet, qu'ils étaient à la hauteur de leur mission et animés d'une grande ferveur et qu'ils possédaient suffisamment les qualités que leur signalait Pie XII comme indispensable facteur de réussite : fidélité à l'Eglise, perspicacité, résolution dans l'action.

Le cœur s'ouvre à l'espérance : dans le centre de l'Afrique, fécondé par le sang de ses martyrs, le catholicisme est dynamique et conquérant. De là rayonnera la croisade pour la christianisation de cette nouvelle civilisation. Elles nous reviennent à l'esprit, comme un souhait, les paroles que prononça un jour Cecil Rhodes : « Celui qui domine le centre est maître de l'Afrique ! »

Conclusions de la rencontre de Kisubi

A l'issue de cette rencontre la motion suivante a été adoptée par les 250 participants (1) :

Les 250 participants à la première rencontre des dirigeants d'Apostolat des laïques en terre africaine,

représentant en qualité de délégués, observateurs et experts : 43 diocèses, vicariats et préfectures apostoliques de 15 pays d'Afrique,

14 organisations internationales catholiques, *entourés* de S. Em. le cardinal T. De Gouveia, archevêque de Lourénço Marquès ; S. Exc. Monseigneur James Knox, délégué apostolique de Mombasa, 17 archevêques, évêques, vicaires et préfets apostoliques du continent africain,

Ont tenu leurs assises du 8 au 13 décembre 1953, au Séminaire de Kisubi-Ouganda (patrie du bienheureux Charles Lwanga, proclamé par S. S. Pie XII, patron de l'Action catholique africaine).

Ils se sont proposé :

1° d'étudier et d'examiner à la lumière des documents pontificaux et sous la haute protection de la Vierge Immaculée, Mère de Dieu, les bases dogmatiques, morales et ascétiques de l'apostolat des laïques et les buts de cet apostolat dans l'Afrique actuelle ;

2° de susciter et de fortifier la résolution des catholiques africains de collaborer généreusement et fidèlement avec la sainte hiérarchie pour l'avènement et la défense du règne du Christ ;

3° d'étudier, à travers un échange d'expériences, les formes d'apostolat par lesquelles les catholiques africains peuvent s'unir et collaborer, et s'insérer dans le travail des Organisations internationales catholiques ;

4° d'examiner quelques problèmes qui présentent aujourd'hui un intérêt particulier pour les catholiques africains.

Ils tiennent à

exprimer leur respectueuse, fervente et filiale gratitude à S. S. Pie XII, qui a daigné encourager cette première rencontre des dirigeants d'Apostolat des laïques en terre africaine,

confirmer leur indéfectible fidélité aux enseignements et directives reçus du Vicaire du Christ en cette réunion mémorable,

affirmer qu'ils ont la volonté d'approfondir leur vie spirituelle, source de l'apostolat : 1° par l'humble obéissance aux préceptes de Dieu et de l'Église ; 2° par une généreuse fidélité à la grâce et 3° par l'application constante à sanctifier leur vie personnelle et familiale.

Ils se rendent compte que pour l'apostolat auquel les laïques de la terre africaine se doivent de coopérer, l'époque actuelle est particulièrement importante et délicate, parce que l'Afrique vient d'entrer définitivement dans le courant des transformations sociales qui entraînent le monde entier et qui auront une répercussion certaine sur la structure de la société africaine, telle que les Africains l'avaient reçue de la main de leurs ancêtres.

Ils constatent que ces faits demandent de leur part une clairvoyance toujours en éveil, en même temps qu'une très grande sincérité, un jugement sans passion et une action incessante.

En vrais fils de l'Eglise, aussi sont-ils décidés à ne pas laisser leurs prêtres seuls dans le grand effort qu'ils déploient pour donner la lumière et la chaleur de l'Evangile à tous les Africains, mais à les seconder de toutes leurs forces dans l'œuvre de la régénération des âmes, sachant combien la moisson est grande et peu nombreux les ouvriers.

D'autre part, *en vrais fils de l'Afrique,* ils veulent connaître et comprendre les problèmes avec lesquels leurs compatriotes sont confrontés dans tous les domaines de la vie, en particulier dans le domaine social et politique, et trouver à ces problèmes les solutions conformes « aux principes et aux règles de l'Eglise ».

Ils ont conscience que pour réaliser ce double but ils doivent :

1° avoir l'esprit largement ouvert pour distinguer et comprendre les vrais problèmes qui se posent, les apprécier sainement dans leur nature, leurs causes et leurs conséquences, rechercher et reconnaître quelle solution l'Evangile inspire pour eux ;

2° avoir à cœur de promouvoir cette solution chrétienne, de la faire connaître autour d'eux et de la défendre avec courage ;

3° rester d'une façon constante en contact avec les sources authentiques de la doctrine catholique et se pénétrer de la vérité, afin de la faire triompher.

Ils sont en outre convaincus que l'Apostolat des laïques en terre africaine, pour être efficace et fidèle à l'Église, doit se tenir dégagé de toute discrimination raciale, aussi bien dans son organisation que de son activité et ne reconnaître aucune distinction entre les enfants de Dieu, son caractère distinctif devant être la charité fraternelle selon le commandement du Christ.

Ils adressent leur prière au bienheureux Charles Lwanga, leur patron, promettant de s'inspirer de son héroïque générosité dans la défense de la foi et

(1) D'après le service d'informations du *Centre de liaison entre les Organisations internationales catholiques des Missions* (25. I. 1954).

de garder avec le plus grand soin le message de fidélité, d'espérance et de charité divine qu'il leur a transmis.

Et enfin,

ayant ouvert leurs délibérations en la fête de l'Immaculée-Conception de la Bienheureuse Vierge Marie, qui était en même temps le jour inaugural de l'Année mariale,

ils se mettent sous l'égide de la Vierge, conçue sans péché, avec leurs personnes, les œuvres qu'ils présentent, leurs projets et leurs espoirs,

et demandent humblement que par son intercession leurs efforts soient bénis et le règne de Jésus-Christ fermement établi dans l'Afrique entière.

Les directives d'hier qui assurèrent les résultats d'aujourd'hui

Ne convient-il pas, maintenant que lève en Afrique une si belle moisson pour l'Eglise, de rappeler les directives, toujours opportunes, que le cardinal Lavigerie donnait, le 12 mars 1878, *à sa première troupe composée d'une dizaine de missionnaires. Ce texte, publié par* Les Grands Lacs (*mars* 1935), *vient d'être repris par le* Mission Bulletin *d'avril* 1954 (*Hong-Kong*), p. 328 :

1. Je commencerai, comme il est naturel, par vous parler des *dispositions spirituelles* dans lesquelles vous devez être et rester ; car tout, absolument tout, dépend de là ; et vous ne convertirez, ni sanctifierez personne, si vous ne commencez d'abord par travailler courageusement vous-mêmes à votre propre sanctification.

Vous devez tenir avec une fidélité inviolable à garder, non seulement l'esprit, mais encore la lettre de nos règles. Vous devez en particulier chercher à n'omettre jamais, quels que soient les difficultés et les embarras, vos exercices de piété. Le défaut de fidélité à l'observance de vos règles, si peu importantes qu'elles puissent paraître chacune en elle-même, le défaut d'obéissance parfaite envers vos supérieurs, ruineraient infailliblement la Mission.

Il faut en être bien persuadés. *Pour un apôtre, il n'y a pas de milieu entre la sainteté complète, au moins désirée et poursuivie avec fidélité et courage, et la perversion absolue.*

L'imagination, le goût du mouvement et des voyages, le désir de l'inconnu peuvent faire prendre une résolution en apparence courageuse ; mais avec elle, on ne va pas loin. Avec les difficultés, les mécomptes, viennent bientôt le découragement, l'ennui. Seul, l'esprit de foi vous fera triompher des affaiblissements, des entraînements, des distractions de la nature. Seules, la pensée de Dieu, celle des récompenses infinies et magnifiques qu'il promet à la persévérance peuvent soutenir notre faiblesse. Sans cela, vous ne serez que des voyageurs vulgaires et des Robinsons, au lieu d'être hommes de Dieu.

2. Que les missionnaires donc aient toujours en pensée qu'ils ne sont ni des explorateurs, ni des touristes, ni des savants, ni quoi que ce soit autre chose que des chercheurs d'âmes.

Il faut que les missionnaires se pénètrent avant tout de leur impuissance et de leur néant et qu'ils recourent à Dieu en toutes choses, car ils ne pourront rien sans sa grâce et une grâce de choix.

Après la prière, ce qui agira le plus sur les noirs, c'est l'exemple, et particulièrement l'exemple de la charité.

3. *Après la prière et l'exemple, c'est l'instruction qui est nécessaire.* On se rappellera bien dans l'Afrique équatoriale que la retenue qui est nécessaire vis-à-vis des musulmans n'est plus de raison au milieu des noirs idolâtres. Il faut leur parler de religion en commençant surtout par les grandes vérités qui sont accessibles à l'esprit de tous les hommes. L'existence de Dieu, les châtiments et les récompenses de l'autre vie doivent donc tout précéder. Ensuite on leur parlera de Jésus-Christ, de l'Eglise et des principaux actes du culte chrétien, tout cela brièvement, simplement, de façon à faire impression sur leur esprit.

Je remarquerai, ici, que *nous sommes en général beaucoup trop portés,* particulièrement en France, lorsque nous exposons *les vérités de la religion,* à les *présenter sur leur côté raisonnable* ou philosophique. Ce serait une méthode vraiment absurde et déplorable vis-à-vis des peuples barbares. C'est surtout le côté surnaturel de la religion, ses miracles, ses prodiges, les merveilleux effets de ses prières et de ses sacrements qu'il faut leur exposer ; et *j'oserai dire, que, pour une si grande œuvre, il faut soi-même avoir assez de foi surnaturelle pour* compter sur l'intervention directe de Dieu et *oser* lui *demander des miracles.* De la foi, *beaucoup de foi, c'est tout ce qu'il vous faut pour les obtenir.* Soignez vos malades avec foi ; parlez-leur avec l'autorité de la foi, commandez hardiment au démon de vous céder la place : vous aurez bientôt triomphé de lui. Il est comme ces méchants qu'il inspire : audacieux devant ceux qui tremblent et lâche devant ceux qui ont le courage qui vient d'en haut.

4. Dans une société violente, subdivisée en une multitude de tribus qui vivent à l'état patriarcal, ce qui importe surtout, c'est de gagner l'esprit des chefs. On s'y attachera donc d'une manière spéciale, sachant qu'en gagnant un seul chef, on fera plus pour l'avancement de la Mission qu'en gagnant isolément des centaines de pauvres noirs. Une fois les chefs convertis, ils entraîneront tout le reste avec eux. *On n'omettra pas de leur faire observer que la doctrine chrétienne est tout à fait favorable à leur pouvoir, puisqu'elle enseigne qu'ils sont les véritables représentants de Dieu sur la terre au point de vue temporel.*

5. Je dois mettre d'avance les missionnaires en garde contre une tentation de découragement qui pourrait leur venir des *défaillances morales de leurs chrétiens.* Il faut s'attendre, sur ce rapport, à de réelles et fréquentes misères ; mais on se rappellera qu'il n'en était pas autrement dans l'Eglise primitive. Les vertus héroïques, l'angélique pureté, la foi vive et sans tache des néophytes n'ont jamais existé que par exception ; vouloir en faire la règle commune, c'est se vouer d'avance à des déceptions amères ou prendre des imaginations pour des réalités. Donner la foi aux néophytes, les faire participer aux mérites infinis de Notre-Seigneur Jésus-Christ, les leur appliquer dans les sacrements et les conduire ainsi sans se décourager, de chute en chute, jusqu'au port pour leur en ouvrir l'entrée : tel est le rôle vrai et profondément consolant du missionnaire ; et, tout en désirant mieux pour les générations futures, il ne faut pas qu'il s'illusionne à l'avance sur les premières, cela le conduirait à un découragement inévitable et sans raison.

6. Pour finir ces observations, je dirai volontiers que, de la part des missionnaires, la première des précautions morales à prendre est de se préparer à souffrir au-delà de toute mesure et de faire appel à leurs sentiments de foi, de confiance en Dieu, aux grandes pensées de leur apostolat et des résultats immenses qu'il doit avoir, enfin de se mettre au-dessus de ses misères journalières. Quand un missionnaire part volontairement pour l'Afrique équatoriale, il doit se résigner davantage à supporter les maux inséparables de sa mission et ne pas faire de toutes ses lettres des suppléments aux lamentations de Jérémie.

7. Il faut, selon moi, élever les Africains choisis par nous dans des conditions qui, au point de vue matériel, les laissent vraiment Africains. Lorsque nous les prévenons et que nous les élevons selon nos usages, toutes ces choses leur sont bien néces-

saires. L'habitude devient pour lui une seconde nature aussi impérieuse que la première, et avec toutes nos dépenses et toutes nos peines, nous en arrivons simplement à *créer un Européen à peau noire, c'est-à-dire un homme ayant les mêmes difficultés que nous pour vivre en Afrique et n'ayant pas le prestige que les blancs ont toujours aux yeux des noirs.*

8. L'ancienne discipline de *catéchuménat*, qui n'a jamais été formellement abrogée, sera rigoureusement suivie par nos missionnaires. En conséquence, ils établiront parmi leurs néophytes trois ordres distincts : le premier sera l'ordre des « postulants » auxquels on n'enseignera que les vérités fondamentales de l'ordre naturel éclairé par la Révélation ; le second sera celui des « catéchumènes » auxquels on exposera les vérités essentielles du christianisme, mais sans leur parler du culte et des sacrements autres que le Baptême ; enfin, le troisième sera celui des « fidèles » pour lesquels on n'aura plus de secrets.

J'exige que, sauf le cas de mort, les néophytes passent chacun au moins deux années entières, d'abord dans l'ordre des postulants et ensuite dans celui des catéchumènes, et que ce ne soit qu'au bout de ces quatre années qu'on puisse leur conférer le Baptême.

Il faut, en conséquence, expliquer dans vos instructions qu'il y a deux espèces de chrétiens, ceux qui croient à Jésus-Christ Notre-Seigneur sans être encore baptisés, que l'on nomme des catéchumènes, et ceux qui sont baptisés et qu'on nomme fidèles.

Il faut expliquer que vous ne pouvez admettre au rang des fidèles, et par conséquent au Baptême, que ceux qui se sentent le courage de pratiquer complètement et jusqu'à l'effusion de leur sang, avec la grâce de Dieu, la loi de Notre-Seigneur ; que pour les autres, qui doutent d'eux-mêmes ou ne peuvent pas prendre sur eux de renoncer à leurs mauvaises habitudes, vous ne pouvez que les admettre au catéchuménat ; qu'à ce titre, ils sont déjà chrétiens, il est vrai. Saint Augustin le dit formellement, mais qu'ils ne pourront être baptisés que lorsqu'ils auront renoncé à tout, et peut-être seulement à l'article de la mort.

J'insiste là-dessus ! Je veux que vous suiviez cette règle et je vous l'impose absolument.

Il y a cependant, dans cette règle, comme dans toutes les règles, des exceptions à faire, par exemple pour les enfants de vos catéchumènes. On pourrait faire des exceptions pour les adultes eux-mêmes qui témoigneraient de dispositions héroïques.

9. Vous aurez un rempart assuré contre les dangers qui se trouvent partout, mais bien plus encore au milieu des infidèles, dans la *prescription salutaire qui ne permet, dans aucun cas et sous aucun prétexte, de vous envoyer jamais moins de trois ensemble dans une station.* Cette règle est sanctionnée par ces termes énergiques sur lesquels j'appelle toute votre attention, parce qu'elle doit être observée à la lettre : « On refusera, plutôt que d'y manquer, les offres les plus avantageuses, les plus urgentes, et l'on renoncera à l'existence même de la Société plutôt que de renoncer à ce point capital. »

Et maintenant, mes bien-aimés Fils, marchez au combat. Vous voilà armés.

Encore une fois, je vous en supplie, soyez des vrais prêtres, d'autant plus fidèles à tout ce qui peut ranimer en vous la vie intérieure que vous êtes plus exposés à vous laisser entraîner aux préoccupations de la vie matérielle.

CHARLES-MARTIAL LAVIGERIE,
archevêque de Carthage,
primat d'Afrique.

QUESTIONS SOCIALES EN PAYS DE MISSION

LETTRE
des vicaires et préfets apostoliques de Madagascar sur le Code du travail

Nous reviendrons dans un long dossier sur les questions sociales qui se posent en Afrique. Par les pages que nous publions ci-après — elles ont ému l'opinion en France et à l'étranger, — la première est de mai 1953, *on verra quelles conditions se posent aux missionnaires en terres lointaines* (1) *:*

NOS BIEN CHERS FRÈRES,

En un temps où l'Eglise, par la voix des Souverains Pontifes, insiste de tant de manières et à de si nombreuses reprises, sur l'importance des problèmes sociaux, et l'urgent devoir de développer de tout notre pouvoir plus de justice et de charité dans le monde du travail, nous désirons profiter de la parution du Code du travail pour vous donner quelques directives à ce sujet.

La pression exercée par les conditions sociales d'existence sur le développement humain et religieux des individus est trop manifeste et a été prouvée trop de fois, pour que nous ayons besoin d'insister longuement sur ce point. Elle nous rappelle que la justice est un devoir strict dont la violation entraîne les plus lourdes conséquences, puisqu'elles atteignent la personnalité même de l'homme.

Aussi nous réjouissons-nous sincèrement du vote et de l'application imminente du Code du travail promulgué au mois de décembre dernier, qui condamne définitivement tout travail forcé sous quelque forme cachée ou atténuée qu'il se présente, qui montre un souci si net de protéger l'ouvrier et sa famille, l'apprenti et son éducation religieuse et scolaire, la jeune fille moins apte à se défendre, la femme dont l'éminente dignité maternelle a besoin de secours spéciaux. Cette loi nouvelle montre encore un désir de normaliser dans la justice les relations entre employés et employeurs, de garantir aux uns comme aux autres la tranquillité et le respect des engagements pris. Elle prévoit toutes les possibilités de conciliation pour éviter dans la mesure du possible toute crise douloureuse.

En parcourant ce long document de 241 articles, comment un homme familiarisé avec la pensée et les écrits des derniers Papes n'y serait-il pas frappé de l'accord qui règne en bien des points entre la pensée du législateur et celle de l'Eglise ?

Nous n'entendons pas affirmer pour autant que le Code du travail est parfait en tous points et mérite de régir définitivement le monde du travail, il ne peut que marquer une étape. Nous entendons encore moins méconnaître les difficultés économiques et même sociales dont peut faire l'objet

(1) Les sous-titres sont de *la D. C.*

sa mise en application. Celle-ci demandera de l'administration chargée de fixer les arrêtés d'application une profonde connaissance des situations concrètes, un constant souci des vrais intérêts de chacun, une juste appréciation du possible, un grand désir de sauvegarder toujours l'esprit du législateur et une ferme ténacité.

Mais tout ceci ne nous empêche pas de dire clairement que nous estimons que le Code du travail marque un progrès réel dans les institutions sociales du pays. Aussi vous demandons-nous, nos très chers Frères, de collaborer, dans la pleine mesure de vos moyens, à sa mise en vigueur loyale. Un chrétien, en cette circonstance moins que jamais, ne peut rester en marge de la vie sociale. L'abstention, à plus forte raison l'opposition ouverte ou cachée, serait indigne d'un disciple du Christ dont la vocation est de promouvoir de toutes ses forces la justice et la charité.

A ceux que cette loi nouvelle n'atteint pas directement, parce qu'ils ne sont ni patrons ni salariés, il revient de porter un intérêt réel aux modifications qu'elle entraîne et de créer un climat favorable par leur sympathie.

Aux autres, elle demande effort et collaboration. Les solutions parfaites ne sont pas toujours trouvées du premier coup, et les meilleures peuvent être tenues en échec et déclarées inviables après essai, par suite de l'unique mauvaise volonté de l'une des parties.

Vous, chefs d'entreprise, êtes sensibles aux charges nouvelles que va vous imposer le Code du travail ; et certains d'entre vous peut-être se demandent loyalement s'ils pourront les supporter. Tous vous vous inquiétez de leur incidence sur les prix de revient et vous envisagez les modifications apportées par cette nouvelle loi comme une augmentation du prix de la vie que devra supporter la population entière et spécialement rurale, à l'exception des salariés, heureux bénéficiaires. Nous comprenons l'importance et l'ampleur de cette difficulté. Et nous souhaitons que les autorités compétentes, aidées de toutes les bonnes volontés, puissent arrêter la hausse des prix qui n'est inévitable que si l'on admet en principe que les marges bénéficiaires doivent être intégralement sauvegardées. Nous désirons, de plus, attirer votre attention sur un autre aspect du problème, en vous rappelant la pensée de l'Eglise touchant le salariat.

Les devoirs des chefs d'entreprise.

Elle a affirmé à maintes reprises, et avec une force toute particulière dans l'Encyclique *Quadragesimo anno*, que le but premier de l'entreprise n'est pas d'enrichir son propriétaire, encore qu'il soit légitime qu'il y trouve son avantage, que l'ouvrier n'est pas au service de l'usine ou de l'atelier, comme le soldat par exemple est au service de sa patrie, mais que l'entreprise est au service de tous ceux qui la font vivre et de toute la communauté humaine. En conséquence, l'ouvrier ne saurait en aucune circonstance être considéré comme une machine auquel on se contente de donner le salaire suffisant pour pouvoir recruter le personnel indispensable. Nous mettons spécialement en garde les patrons qui, se trouvant devant une demande d'embauche abondante, risqueraient de ne pas se préoccuper assez des besoins réels du travailleur. Le patronat se doit donc de considérer en toutes circonstances ses employés comme des hommes qui doivent trouver par leur travail la possibilité pour eux et pour ceux dont ils ont la charge, de vivre à l'abri du besoin et de développer leur personnalité. « On doit payer à l'ouvrier, écrit Pie XI, un salaire qui lui permette de pourvoir à sa subsistance et à celle des siens... Les biens (que doit procurer l'organisme économique et social) doivent être assez abondants pour satisfaire aux besoins d'une honnête subsistance et pour élever les hommes à ce degré d'aisance et de culture qui, pourvu qu'on en use sagement, ne met pas obstacle à la vertu, mais en facilite au contraire singulièrement l'exercice. » Un employeur ne saurait donc se contenter d'être un acheteur de travail. Et même s'il a des reproches à faire, il n'oublira pas qu'il traite avec des personnes humaines, infiniment dignes de respect. Il se doit de connaître les conditions d'existence de ses ouvriers qu'il considérera en quelque manière comme ses associés à l'œuvre commune. C'est encore Pie XI, dont la pensée a été reprise et développée bien des fois et avec tant de force par S. S. Pie XII, qui demandait de « tempérer quelque peu, dans la mesure du possible, le contrat de travail par des éléments empruntés au contrat de société ».

Aussi vous recommandons-nous, nos très chers Frères, si l'éventualité s'en présente, conformément à l'esprit du Code, de ne pas multiplier les heures de travail, pour éviter à tous une trop excessive fatigue, cause de tant de dérèglements, et permettre une vraie vie familiale. Nous vous rappelons la nécessité de sauvegarder le jour de congé hebdomadaire qui permet une véritable détente et un repos — que ne procureraient pas deux demi-journées de loisir dans la semaine. Ce jour de congé hebdomadaire, sauf cas de force majeure, doit être fixé au dimanche — le Code du travail lui-même le spécifie, — pour permettre au travailleur chrétien d'accomplir ses devoirs religieux (sanctification du dimanche, assistance à la sainte messe, réception des sacrements). Nous vous rappelons encore la nécessité des congés annuels qui, pris intégralement et à la suite, permettent les visites familiales et un vrai renouvellement physique et psychologique. Vous veillerez enfin aux conditions de salubrité, de moralité et de sécurité sur les lieux de travail et dans les transports mis à la disposition de la main-d'œuvre. Il est parfois, dans ce domaine, des abus qui ne peuvent être tolérés.

Nous savons que certains d'entre vous n'ont pas attendu les nouvelles dispositions du Code pour améliorer, autant que possible, la condition ouvrière ; nous les en félicitons et souhaitons que tous suivent cette ligne de justice et de charité, le meilleur antidote aux doctrines erronées et aux troubles sociaux.

Les devoirs des salariés.

Avec vous, travailleurs, nous nous réjouissons paternellement des améliorations d'existence qui découleront de la mise en vigueur du Code du travail. Il vous assure des droits appréciables et une protection efficace. Mais nous vous rappelons aussi qu'il vous impose des devoirs. Une entreprise ne pourra faire face à toutes ses obligations sociales que si elle atteint un rendement suffisant. Et ceci dépend en partie de vous. Vous vous devez de remplir consciencieusement votre contrat de travail, vous efforçant à parfaire continuellement votre compétence professionnelle. Dans ce but, nous vous mettons en garde contre

le changement fréquent de métier, qui ne vous permet pas d'acquérir cette valeur professionnelle dont toute entreprise a besoin pour obtenir une productivité sans cesse améliorée. Nous vous mettons aussi en garde contre l'irrégularité du travail qui fait s'absenter pendant un ou plusieurs jours pour des raisons insuffisantes. Toute industrie qui ne peut compter sur un travail régulier de tous ceux qui y collaborent ne pourra résister à la concurrence et cherchera ailleurs une main-d'œuvre qualifiée. Comprenez donc qu'il est de votre intérêt d'être estimés comme des travailleurs compétents et consciencieux.

Vous savez du reste que le travail manuel n'a rien de méprisable, mais grandit l'homme qui s'y adonne. Par la connaissance pratique de la matière et de ses lois, œuvre de Dieu, qui nécessite une souple adaptation, par la transformation de cette matière à laquelle vous incorporez l'intelligence humaine et qui devient source de bien-être, l'ouvrier manuel travaille au progrès de son pays et de l'humanité, et accomplit sa vocation d'homme et de chrétien. Jésus-Christ n'a-t-il pas, jusqu'à sa trentième année, vécu du travail de ses mains ?

A vous nous rappelons que l'amélioration de vos moyens d'existence doit uniquement vous permettre d'élever le niveau de vie familial (habillement, habitat, instruction des enfants). Porteraient une lourde responsabilité ceux qui utiliseraient les avantages reçus dans un but égoïste ou immoral. Souvenez-vous aussi que le repos journalier et hebdomadaire, ainsi que les congés annuels ont une signification humaine et religieuse, et qu'il vous faut vous en servir à cette fin. Repos nécessaire pour que le corps n'écrase pas de sa fatigue l'intelligence et le cœur de l'homme. Loisir nécessaire pour que vous puissiez enrichir et réjouir votre cœur des joies familiales de votre propre foyer d'abord, de votre plus grande famille et de votre terre natale ensuite. Détente nécessaire pour développer toujours, dans la mesure du possible, votre personnalité, par une instruction et une culture, une connaissance des hommes et des choses sans cesse agrandies : la valeur de l'homme ne se mesure-t-elle pas à son savoir et aux responsabilités qu'il assume ?

Pour atteindre plus facilement ce but, ainsi que pour vous assurer la pleine jouissance de vos droits, pour prendre entière conscience de la solidarité qui vous lie à vos frères de travail, nous vous encourageons vivement, suivant l'esprit même du Code, de former des syndicats conformes à votre esprit chrétien.

En cette période d'évolution si rapide dans nos pays d'outre-mer, un instrument de progrès et d'entente vient d'être mis entre nos mains. Ce n'est que de la collaboration de tous, dans l'atmosphère d'entente et de respect d'autrui, que nous pouvons espérer en cueillir rapidement les fruits. Sur ce chemin, les obstacles ne manquent pas. Mettons-nous à l'œuvre courageusement. Recourons à Dieu ; inspirons-nous toujours des enseignements et des exemples de Jésus-Christ. Sachez bien, nos très chers Frères, que vos évêques vous soutiennent de tout leur pouvoir et de leurs prières.

Ils vous donnent leur paternelle bénédiction.

LL. EExc. NN. SS. Ramarosandratana, Sévat, Thoyer, Le Breton, Wolff, Futy, Batiot, Sartre, Messmer, Garon.

COMMUNIQUÉ

des vicaires et préfets apostoliques de Madagascar à tous leurs fidèles

La presse s'est emparée du texte du communiqué publié par les vicaires apostoliques de Madagascar à l'issue de leur conférence plénière tenue en fin de novembre 1953, surtout en en déformant l'inspiration par des citations incomplètes. Le voici intégralement reproduit :

Nos très chers Frères,

A l'issue de notre conférence plénière de 1953, nous remercions Dieu des progrès de la foi à Madagascar, et nous vous adressons quelques directives qui nous paraissent plus opportunes.

1. Avant tout *soyez unis à vos chefs et à l'Eglise.* Appliquez-vous avec soin à suivre leurs enseignements. Ne vous laissez pas tromper par les doctrines pernicieuses qui tendraient à semer la division parmi les membres de l'Eglise ; à séparer le service de Dieu de l'obéissance aux représentants de Jésus-Christ.

Souvenez-vous des paroles de Notre-Seigneur aux apôtres et à leurs successeurs : *« Qui vous écoute m'écoute, qui vous méprise me méprise. »* Gardez toute votre confiance à l'Eglise et à ses missionnaires. C'est par vos missionnaires que vous êtes unis au Pape et à Jésus.

2. Au sujet du *culte des morts* nous vous redisons les conseils des vicaires apostoliques en 1934, les directives plus récentes de plusieurs Missions.

Il est tout à fait louable de témoigner à nos défunts notre respect et notre affection. Il est surtout nécessaire de prier, de faire célébrer la sainte messe pour le repos de leurs âmes.

Nous vous exhortons vivement à vous conformer à l'Evangile et aux enseignements de l'Eglise pour les enterrements et les *famadihana.* C'est dans ces manifestations de charité familiale que nous devons nous montrer de vrais chrétiens.

Les coutumes varient suivant les régions. Veillez à éliminer les croyances et les rites superstitieux ; ne vous laissez pas entraîner à des dépenses excessives ni à des réunions ou manifestations pouvant nuire à la bonne tenue ou à la morale.

Observez avec confiance les consignes plus détaillées de vos missionnaires qui désirent uniquement vous aider à honorer les morts dignement et chrétiennement.

3. *Code du travail.* Nous n'avons pas à revenir sur ce que nous avions dit dans notre lettre sur ce point. Nous nous contentons de vous rappeler que le Code du travail qui doit régler les rapports des employeurs et des travailleurs, soulève parfois des difficultés. Nous souhaitons que vous vous efforciez tous à triompher des obstacles. Que les employeurs comprennent de plus en plus le devoir de justice et de paix sociale. Que les travailleurs s'ha-

bituent à mieux s'acquitter de leur tâche, à développer sans cesse la conscience professionnelle indispensable.

4. *Problème de l'indépendance.* Désireux de répondre en toutes occasions aux préoccupations réelles des chrétiens, et sachant que nombreux sont ceux qui se posent la question de la légitimité de leur désir concernant l'indépendance de leur pays, nous tenons à réaffirmer les principes suivants :

L'Eglise n'est pas une puissance politique, chargée de promouvoir une forme de gouvernement ou de déclarer si un peuple est capable ou non de se gouverner lui-même, et elle entend n'être annexée par aucun courant d'opinion ou par aucune force au pouvoir ou aspirant à y être. Elle veut être et demeurer libre, uniquement préoccupée de porter le message évangélique dans toute sa pureté, quelles que soient les circonstances et même si cette attitude lui vaut de la part de certains incompréhensions ou attaques.

L'Eglise souhaite ardemment que les hommes comme les peuples progressent vers plus de bien-être et assument toujours davantage leurs responsabilités — la grandeur de l'homme vient de ce qu'il est libre et responsable — et la liberté politique est l'une de ces libertés et de ces responsabilités fondamentales. Ne pas en jouir prouve une évolution inachevée et ne peut être que temporaire. Aussi l'Eglise, comme le droit naturel, reconnaît la liberté des peuples à se gouverner eux-mêmes. Elle ne fait pas d'ailleurs qu'affirmer le principe. La libération spirituelle qu'elle assure chez les chrétiens est un des plus efficaces moyens de faire parvenir l'homme à sa pleine maturité. Et, en rappelant à tous la grandeur de la dignité humaine et les devoirs qui en découlent, elle contribue réellement à l'amélioration des relations entre les hommes.

En conclusion, nous reconnaissons la légitimité de l'aspiration à l'indépendance comme aussi de tout effort constructif pour y parvenir. Mais nous vous mettons en garde contre les déviations possibles, spécialement contre la haine qui ne peut trouver place dans un cœur chrétien.

5. Le premier dimanche de décembre, la quête de nos paroisses et *fiangonana* est destinée aux *étudiants malgaches en France.* Nous vous demandons d'aider ces jeunes de vos sacrifices et de vos prières. Vous savez que les étudiants de Paris se groupent avec les familles malgaches sous le vocable de « la Paroisse malgache ». Ils sont disposés à se soutenir les uns les autres dans leur foi, leurs études, la préparation de leur avenir à Madagascar. Ils comptent sur les prières des catholiques de toute la grande île.

6. Unis à l'Eglise entière, à notre Saint-Père le Pape, vous déploierez un grand zèle pour célébrer l'*Année mariale* du 8 décembre 1953 au 8 décembre 1954.

Chaque Mission établira son plan particulier selon les directives contenues dans l'Encyclique du Pape Pie XII.

Nous insistons spécialement sur les trois intentions suivantes : d'abord la prière à Marie pour la famille, afin que tous les foyers soient fondés selon les préceptes de Jésus-Christ, et qu'ils persévèrent jusqu'au bout selon les mêmes préceptes. En second lieu, nous adresserons à la Très Sainte Vierge d'ardentes supplications en faveur de nos frères séparés, en vue de leur obtenir la pleine lumière de la vraie foi. Enfin, nous aimerons, au cours de cette Année mariale, à demander pour nos frères persécutés de Chine et des autres pays, des grâces nombreuses de courage, de persévérance et surtout la paix chrétienne tant désirée.

Nous vous bénissons tous en Notre-Seigneur.

IGNACE RAMAROSANDRATANA, *vicaire apostolique de Miarinarivo ;* † XAVIER THOYER, *vicaire apostolique de Fianarantsoa ;* † A. SÉB. LE BRETON, *vicaire apostolique de Tamatave ;* † JEAN WOLFF, *vicaire apostolique de Diégo-Suarez ;* † JOSEPH FUTY, *vicaire apostolique d'Antsirabé ;* † VICTOR SARTRE, *vicaire apostolique de Tananarive ;* † ADOLPHE MESSMER, *vicaire apostolique d'Ambanja ;* ETIENNE GARON, *préfet apostolique de Morondava ;* MARTINEZ ANGE, *préfet apostolique de Tsiroanomandidy ;* LÉON PETER, *vicaire délégué et provicaire, Majunga ;* CLÉMENT CASSAN, *visiteur, Fort-Dauphin.*

Les commentaires de ce communiqué

M. Bargues, haut-commissaire de France à Madagascar, recevant les corps constitués à l'occasion du nouvel an, a exprimé son mécontentement au sujet de la déclaration des évêques de l'île sur la question de l'indépendance en déclarant (1) :

Il est simplement regrettable que d'aucuns, qui comptent pourtant parmi les guides spirituels de la population, aient pu s'éloigner des enseignements de l'Ecriture et marquer, dans une déclaration officielle, leurs encouragements à des manœuvres qui auraient pour objet de bouleverser l'ordre établi, d'enfreindre la Constitution et de soustraire de la communauté française un territoire partie intégrante de la République.

Il nous reste à souhaiter que cet appel ne soit pas entendu. J'en ai, quant à moi, le ferme espoir. Les masses rurales malgaches sont pleines de raison, elles savent à qui elles doivent se confier pour les guider sur les voies de la démocratie et du progrès. Elles apprécient à leur juste valeur les mesures qui ont été prises dans ce domaine, surtout au cours de ces dernières années.

Le journal catholique de Fianarantsoa : Lumière (15. 1. 1954), *a répondu en ces termes au haut-commissaire dans un article signé de son directeur, A. Daillez* (2) :

Laissons de côté le grief d'ordre théologique, en remarquant simplement qu'il est singulier de voir un gouverneur général reprocher à une Assemblée d'évêques de « s'éloigner des enseignements de l'Ecriture ».

La harangue officielle est-elle beaucoup plus heureuse quand elle aborde le terrain politique ? Où voit-on, en effet, dans le domaine épiscopal, le moindre encouragement à la subversion, quelque chose qui ressemblerait, fût-ce de très loin, à un appel à la rébellion ?

A moins que « tout effort constructif » pour s'acheminer vers l'indépendance (étant bien entendu que cet effort doit s'exercer en se mettant « en garde contre les déviations possibles, spécialement contre la haine ») ne soit taxé de

(1) D'après *la Croix* du 28. 1. 1954.
(2) D'après *la Croix* du 28. 1. 1954.

révolte et qu'on ne se rende coupable par là même du crime de lèse-Constitution.

Cette Constitution dont le préambule affirmait solennellement, le 28 septembre 1946 : « Fidèle à sa mission traditionnelle, la France entend conduire les peuples dont elle a pris la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires... »

Nous savons bien que les Constitutions sont mortelles... Mais nous ne savions tout de même pas que celle-ci était déjà défunte, du moins dans son esprit.

Comme messagers de l'Evangile, les évêques de Madagascar ne craignent rien de ce tapage fait autour de leur communiqué.

Mais ils ne peuvent que regretter, comme français, de voir leurs intentions ainsi méconnues et leurs propos défigurés par la première autorité du territoire.

Citons encore cet extrait d'une lettre adressée à la rédaction du journal Le Monde *par M. Raymond W. Rabemananjara, auteur de deux ouvrages consacrés à la nation malgache, qui conteste également le bien-fondé des critiques adressées aux évêques par M. Bargues* (1) :

Renverser l'ordre établi, enfreindre la Constitution, soustraire un territoire à la communauté française ? Mais il n'est, écrit notre correspondant, que de lire les documents constitutionnels pour constater le mal-fondé de telles incriminations. N'est-ce pas la Constitution française elle-même qui prévoit pour chaque territoire la possibilité d'une modification de statut, allant de celui de département intégré à celui d'Etat associé ?...

(1) D'après *le Monde*, 11. 2. 1954.

... Contrairement à ce qui a pu être dit à ce sujet, la Mission catholique, qui, assumant un rôle social remarquable, perçoit d'importantes subventions, ne me paraît nullement avoir été inspirée par la « démagogie spirituelle », et son manifeste de décembre ne saurait constituer une « surenchère catholique » à l'égard des Eglises protestantes, lesquelles dans leur ensemble ont toujours été plus ou moins favorables à l'octroi à Madagascar d'un statut politique digne de son passé, de ses traditions et de son importance économique et stratégique dans le monde d'aujourd'hui.

Ce qui est regrettable, poursuit M. Rabemananjara, « *c'est l'oubli facile des promesses les plus solennelles* », et il ajoute :

Serait-il permis de rappeler ici la déclaration faite le 31 mars 1948 devant l'Assemblée représentative à Tananarive par le haut-commissaire de la République, M. de Chevigné, au nom du gouvernement français ?

« La France, disait-il, sait et comprend que le peuple malgache, qui veut conserver son âme et son caractère malgaches, souhaite suivre à ses côtés une route paisible et droite, qui seule peut le mener au but qu'il ambitionne très légitimement : celui d'Etat librement associé avec tous les autres Etats-membres de la grande communauté de l'Union française. »

J'ajouterai que l'épiscopat catholique n'est pas seul à avoir compris la nécessité de répondre aux aspirations d'un peuple qui ne manque pas de vertus. Nombreux sont les Français établis à Madagascar qui se rallient ou sont prêts à se rallier au mouvement national, lequel est, on le sait, de caractère laïc et social.

HISTORIQUE DE LA QUESTION DES SUBVENTIONS A L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ pour 1953 dans les Missions catholiques du Moyen-Congo

La lutte pour l'enseignement catholique se poursuit non seulement dans la métropole, mais encore en pays de Mission. Le texte que nous reproduisons ici montre les procédés par lesquels on cherche à y faire obstacle... avec de bonnes paroles :

Les faits.

1. *Lettre des vicaires apostoliques du Moyen-Congo*, du 8 juillet 1952, sollicitant un crédit complémentaire destiné à revaloriser les soldes du personnel de l'enseignement privé. Ces soldes étaient, depuis janvier 1952, de 40 % inférieures à celles de l'enseignement officiel.

2. *Refus du chef de territoire*, par lettre du 30 août 1952, la demande précitée n'ayant même pas été transmise à l'Assemblée territoriale.

3. *Nouvelle lettre des vicaires apostoliques*, du 15 septembre 1952 ; lettre restée sans réponse.

4. *Projet de budget du Moyen-Congo* 1953, présenté à l'Assemblée territoriale, par le gouverneur. Ce projet prévoyait pour les dépenses d'enseignement :

— Enseignement officiel : 201 707 000, soit *une augmentation de 70 %* sur l'exercice précédent ;

— Enseignement privé : 50 millions, soit *une diminution de 50 %* sur l'exercice précédent.

Les raisons invoquées pour expliquer cette différence d'attitude étaient les suivantes :

a) « difficultés budgétaires » ;

b) « ... les subventions à l'enseignement privé doivent être inversement proportionnelles à l'effort fourni par l'enseignement officiel... » (Cf. rapport de présentation du projet de budget.)

En fait :

a') on continue de voir inscrites au budget de l'enseignement officiel des dépenses somptuaires (Mouyondzi, internats, transports, nouveaux postes budgétaires) ;

b') l'effort fourni par les deux enseignements a été le suivant :

Enseignement officiel :

Année 1951 : 22 198 élèves ; année 1952 : 23 955 élèves.

Enseignement privé :

Année 1951 : 28 006 élèves ; année 1952 : 32 279 élèves.

5. S. Exc. Mgr Fauret ayant protesté contre la modicité des subventions prévues, M. Chambon réunit, le 30 octobre 1952, une Conférence pour examiner la question et trouver une solution. Etaient présents :

M. le gouverneur Chambon, chef de territoire ; M. le gouverneur Fourneau, inspecteur général des affaires administratives ; M. le secrétaire général Descottes ; M. Papy, inspecteur de l'enseignement du Moyen-Congo ; MM. Servat et Marmiesse, chefs du bureau des finances ; Mgr Fauret, le R. P. Vallée.

Cette réunion donna lieu aux constatations et conclusions suivantes :

a) C'est M. Papy, inspecteur de l'enseignement du Moyen-Congo, qui, de sa propre initiative, réduisit le chiffre de la subvention demandée (129 millions) à 60 millions ;

ensuite *M. Servat* réduisit encore ce chiffre à 50 millions, se basant sur l'augmentation mentionnée plus haut (cf. 4., *a*, *b*).

En entendant l'énoncé du deuxième argument (subventions inversement proportionnelles), le gouverneur marqua son étonnement et demanda, pour vérification, un exemplaire du projet de budget. Il nous signifia qu'il trouvait ce deuxième argument hors propos et qu'il n'aurait pas dû être énoncé.

b) Le chef du territoire nous fit remarquer qu'à ses yeux l'enseignement était tout un, qu'il fût officiel ou privé, et qu'il était prêt à prélever sur le budget de l'enseignement officiel ce qui était nécessaire pour assurer à l'enseignement privé un fonctionnement normal.

Par contre, il demandait à l'un et à l'autre des deux enseignements de renoncer à tout projet d'extension, à toute ouverture d'école nouvelle.

En conclusion, le gouverneur promit d'abord de reporter sur l'enseignement privé le montant des économies réalisées par la « Commission des économies » sur le projet de l'enseignement officiel (4 900 000).

Cette somme étant insuffisante, il demanda ensuite à M. Papy d'étudier encore quelques économies à réaliser sur l'enseignement officiel.

M. Papy se refusant à toute concession, le gouverneur demanda alors à M. le secrétaire général Descottes de faire avec le P. Vallée une étude d'économies possibles tant sur l'enseignement officiel que sur l'enseignement privé ; étude qui donnerait lieu à un projet que le gouvernement ferait sien.

6. Une séance d'études eut donc lieu le 4 novembre. M. Descottes et le P. Vallée étudièrent ensemble les économies à réaliser. M. Descottes demanda au P. Vallée de résumer par écrit leur travail commun, en disant que « le gouverneur ferait un petit texte de présentation et adresserait ce travail à l'Assemblée en en faisant la proposition du gouvernement ».

Le P. Vallée remit au secrétaire général le travail en question, daté du 4 novembre. Le résultat de ce travail dégageait 32 400 000 francs d'économies sur le projet de budget de l'enseignement officiel, soit 16 %, et 16 800 000 sur le projet de l'enseignement privé catholique, soit 17 %. Une réduction du même ordre pouvait être envisagée sur les projets des Missions protestantes.

Au lieu de faire de ce travail la proposition du gouvernement et de l'adresser à l'Assemblée comme il l'avait formellement promis, M. le secrétaire général se contenta d'adresser au président de l'Assemblée une lettre demandant que les économies (4 900 000) réalisées par la « Commission des économies » sur l'enseignement officiel fussent versées à l'enseignement privé. Ceci était déjà complètement étranger à la question étudiée par lui avec le P. Vallée.

Chose plus grave, M. Descottes annonça au président de l'Assemblée la transmission du document du P. Vallée « pour information ». En réalité, il n'adressa à l'Assemblée qu'un document tronqué, amputé de toute la partie concernant les économies sur l'enseignement officiel !...

Le gouvernement n'avait donc nullement fait sienne la proposition en question. Il la présenta comme une initiative du P. Vallée, ce qui eut pour résultat d'indisposer injustement contre le P. Vallée et l'enseignement privé une partie des membres de l'Assemblée.

7. Le 14 novembre 1952, *visite de Mgr Fauret au gouverneur* et demande d'explication sur les procédés employés par le secrétaire général. Le gouverneur affirme que le document du P. Vallée a été transmis en entier à l'Assemblée. Mgr Fauret niant la chose, le secrétaire général fut convoqué et dut reconnaître *qu'il avait transmis la lettre* sans la faire sienne, et *avait conservé le rapport concernant les économies à réaliser sur l'enseignement officiel.*

8. En session plénière d'octobre-novembre, l'Assemblée territoriale vota 68 millions pour l'enseignement privé :

50 millions proposés par le gouvernement ;

4 900 000 d'économies sur l'enseignement officiel ;

13 100 000 proposés par la troisième Commission. Total : 68 millions.

9. *Lettre de Mgr Fauret* du 27 février 1953 demandant un complément de 30 312 000 pour les établissements catholiques du Moyen-Congo.

10. *Visite de Mgr Fauret au gouverneur* le 16 mars 1953. Au cours de l'entretien, le gouverneur se plaint de ce que les Missions se contentent de demander un chiffre important de subventions, sans fournir de justification détaillée précise.

Mgr Fauret lui fait observer que nous adressons chaque année un mémoire extrêmement détaillé (40 pages ronéotypées), apportant pour le moins autant de précisions que n'en apporte aucun service administratif, ceci au dire même d'un employé du service des finances qui souhaitait voir l'enseignement officiel fournir un projet de budget aussi complet. Le gouverneur a affirmé n'avoir jamais eu en main ce mémoire, retenu sans doute dans quelque service, peut-être celui de l'enseignement.

11. A la session de mars de l'Assemblée territoriale, le gouvernement proposa une subvention complémentaire de 4 400 000, pour éviter, disait le rapport du gouverneur, « la fermeture de certaines écoles ».

En fait, ce complément ne pouvait que reculer de quelques semaines la fermeture des écoles privées, puisque c'était un crédit de l'ordre de 45 millions (catholiques et protestants) qui était nécessaire.

C'est ce que Mgr Fauret fit remarquer au chef du territoire par lettre du 27 mars 1953, transmise au haut-commissaire et au président de l'Assemblée territoriale.

12. *Le haut-commissaire prescrivit une enquête,* confiée à M. Daufresne, inspecteur des affaires administratives du Moyen-Congo. Le but de cette enquête était « d'étudier les mesures propres à éviter les doubles emplois et dépenses inutiles dans le fonctionnement de l'enseignement public en vue d'une harmonisation aussi étroite que possible avec l'enseignement privé ». (Lettre 815, du 30 mars 1953.)

Nous ne connaissons pas encore le résultat de cette enquête. Elle doit être terminée, puisque M. Daufresne est parti en congé.

13. *Le Conseil fédéral de l'enseignement,* réuni du 7 au 9 avril, étudia le problème des subven-

tions à l'enseignement privé. Les conclusions de ce Conseil proposaient de mettre sur pied un statut qui aurait en grande partie résolu le problème. Ces conclusions devaient servir à la confection des projets d'arrêtés qui seraient soumis à la session suivante du Grand Conseil.

Or, le Grand Conseil de l'A. E. F. s'est réuni à partir du 30 mai, et aucun des projets d'arrêtés concernant l'enseignement n'a paru à l'ordre du jour.

CONCLUSIONS :

1. Le gouverneur, chef de territoire, *n'a pas transmis à l'Assemblée territoriale* la demande des vicaires apostoliques du Moyen-Congo de juillet 1952 (cf. *supra*, 1°). Il lui était sans doute loisible d'en apprécier le bien-fondé et de notifier ses observations à l'Assemblée territoriale ; il ne lui appartenait pas, semble-t-il, de la repousser purement et simplement.

2. Il eût été souhaitable que le gouverneur répondît au moins par un accusé de réception à la lettre des vicaires apostoliques du Moyen-Congo en date du 15 septembre 1952.

3. Le gouverneur *a laissé régler cette question* des subventions à l'enseignement privé *par ses services* (cf. *supra*, 4°, 7° et 10°), celui de l'enseignement en particulier qui a suffisamment prouvé être actuellement défavorable à l'enseignement privé (cf. 4° et 5°).

4. Si, comme promis, les propositions du R. P. Vallée (cf. 5°, *b*, et 6°), au lieu d'être transmises, tronquées à l'Assemblée territoriale, à l'insu d'ailleurs du gouverneur (cf. 7°), avaient été sérieusement examinées, on aurait probablement trouvé *une solution raisonnable et définitive.*

5. Si les différents *suppléments de subventions* accordés avaient été *inscrits* du premier coup dans le projet de budget, cela eût évité bien des marchandages et des tractations auxquels la discussion des subventions en faveur de l'enseignement privé a donné lieu à l'Assemblée territoriale.

Pointe-Noire, le 6 juin 1953.

Mgr J.-B. FAURET.

Esclavage de femmes en Afrique du Nord

La femme dans la vie sociale *de décembre* 1953 *a publié, sous le titre ci-dessus, les lignes suivantes :*

La loi du 16 avril 1946, supprimant les maisons de prostitution et dont le législateur n'a pas voulu faire l'application en Afrique du Nord, a eu pour résultat d'y accroître le trafic des femmes ; mais, de toute l'Afrique du Nord, c'est au Maroc que le problème revêt le caractère le plus scandaleux. A Casablanca, à Meknès, à Marrakech et, depuis peu, à Fedalah, le proxénétisme et la prostitution constituent des industries considérables et d'une extrême rentabilité...

La France, en raison de cette situation scandaleuse, n'a pas voulu ratifier la *Convention internationale pour la répression de la traite des êtres humains et l'exploitation de la prostitution d'autrui* adoptée le 2 décembre 1949 par l'Assemblée générale des Nations Unies.

La « clause coloniale », dont la France a réclamé le bénéfice pour expliquer son abstention, lui a valu de sévères critiques des représentants du Pakistan et de l'Egypte.

Elle a cependant signé d'enthousiasme la *Déclaration internationale des droits de l'homme*, promulguée le 10 décembre 1948, qui interdit « la traite des esclaves..., les traitements dégradants..., les discriminations qui violeraient cette déclaration... »

Nous voulons ici nous appuyer sur des faits. Deux exemples suffiront :

— Une fille mineure et chômeuse est intoxiquée et, après quelques étapes, amenée à Oran où elle est rouée de coups et, malgré elle, livrée à la prostitution.

— Des proxénètes enlèvent en Allemagne quelques jeunes filles et, sous des promesses fallacieuses de « situation », par l'intermédiaire d'un soi-disant commis-voyageur italien, les conduisent en Afrique du Nord où l'une se suicide ; l'autre, à peine âgée de 20 ans, est ramenée dans son pays par un légionnaire allemand ; une troisième écrit à son père une lettre désespérée ; d'autres enfin sont introuvables malgré les recherches de la police, entreprises à la demande du gouvernement allemand.

Que penser de ces faits ?

Nous constatons tout d'abord qu'il y a *illégalité.* Il y a attentat à la liberté de la personne humaine, attentat qui, normalement, devrait être sanctionné par la loi. De plus, le fait qu'en Algérie, département français, la loi ne soit pas appliquée, constitue un état d'*anarchie.* La loi devrait, en effet, être la même pour tous les territoires français (1).

Les conséquences de la situation créée par le maintien de la règlementation en Afrique du Nord risquent d'être graves.

En Algérie, au Maroc, en Tunisie où la foi musulmane est encore vive et où le Coran interdit la prostituition ainsi réglementée, nous encourons le mépris des peuples de l'Union française. Elle nous a d'ailleurs déjà attiré de vives critiques émanant des autorités religieuses musulmanes.

En dehors de l'Union française, un tel relâchement peut entraîner, outre des incidents politiques, le mépris international.

Pour remédier à ce lamentable état de chose, nous croyons à la nécessité et à l'urgence de trois déterminations :

1° *Faire respecter la loi du* 16 *avril* 1946 *sur tout le territoire de la métropole et de l'Union française* (la suppression des maisons de prostitution à l'étranger a supprimé l'activité des proxénètes) ;

2° *Ratifier la Convention internationale de* 1949 ;

3° *Traquer les gangsters et leurs complices.*

Les récents événements du Maroc ont souligné combien les difficultés sociales étaient à la base des difficultés politiques. Dans l'ensemble des réformes sociales qui s'imposent, cette question de la prostitution doit être résolue, en collaboration avec la France et les éléments marocains.

La Commission de la moralité de l'U. F. C. S. a déjà entrepris, en collaboration avec d'autres organisations, un travail approfondi dans ce sens, et elle est bien détermimnée à le poursuivre jusqu'à ce qu'il ait abouti.

M. MARTINIE-DUBOUSQUET.

---

(1) Notons ici que la loi du 16 avril 1946 n'est même pas appliquée avec rigueur sur le territoire métropolitain, puisque nous trouvons des exceptions officiellement admises au profit de l'organisation militaire (B. M. C. de Fréjus, voir *la Croix* du 30 octobre 1953), sans parler de toutes les dérogations scandaleuses, pour lesquelles il n'est appliqué aucune sanction.

ÉVÉNEMENTS ET INFORMATIONS

AVRIL 1954

VENDREDI 16. — M. Otto Abetz, ancien ambassadeur d'Hitler en France, condamné à vingt ans de travaux forcés, le 22 juillet 1949, et détenu à Loos, bénéficie de la grâce présidentielle.

— Mort, à La Rochelle, à l'âge de 72 ans, du colonel Victor Ménard, l'un des as de l'aviation de chasse française de la guerre 1914-1918. En 1914, le colonel Ménard avait accompli un exploit demeuré légendaire en atterrissant en pleine ville de Lille encerclée par les Allemands, pour y porter un message du général de Maudhuy, commandant la 10e armée. Après avoir remis son pli, il était tombé sans connaissance et avait dû être transporté à l'hôpital pour y être opéré d'une péritonite. Au moment de la déclaration de guerre, en 1939, il était directeur des écoles de chasse.

A L'ÉTRANGER. — Le président des *Etats-Unis* adresse aux six Etats membres de la C. E. D. un message affirmant que les troupes américaines resteront en Europe aussi longtemps que leur présence sera nécessaire.

— Une dépêche de l'agence *France-Presse*, datée de la Cité du *Vatican*, annonce que Mgr Emanuel Clarizio, nouveau conseiller de la nonciature de Paris, vient d'arriver à Rome, venant d'Australie, où il était attaché à la délégation apostolique de Sydney. Il rejoindra son nouveau poste après les fêtes de Pâques.

— A *Rabat*, le haut tribunal chérifien prononce huit condamnations à mort pour actes de terrorisme. Ces huit condamnés sont rendus responsables de l'assassinat de plusieurs hauts fonctionnaires marocains.

SAMEDI 17. — A L'ÉTRANGER. — M. Richard Nixon, vice-président des *Etats-Unis*, déclare que les troupes américaines interviendraient en Indochine si les forces françaises devaient évacuer ce pays. Cette déclaration est confirmée par le département d'Etat.

DIMANCHE 18. — A L'ÉTRANGER. — En *Egypte*, nouveau rebondissement de la crise gouvernementale. Le colonel Nasser reprend au général Neguib la présidence du Conseil. Ce dernier reste président de la République. Quatre ministres civils démissionnent.

— A *Bucarest*, condamnation à mort et exécution de M. Lucretiu Patrascanu, leader communiste roumain et ancien ministre de la Justice, inculpé, avec plusieurs complices, « d'activités criminelles ayant pour but de paralyser la lutte des patriotes démocrates contre le fascisme ».

— LUNDI 19. — A L'ÉTRANGER. — Violents engagements à *Dien-Bien-Phu*. Délogé, dans la nuit du 17 au 18 avril, des tranchées qu'il avait creusées au nord de la piste d'aviation, le Viet-Minh y reprend pied. Un point d'appui est évacué au Nord-Ouest.

— Arrivée à *Hongkong*, après dix mois de prison, du P. Bonnichon, S. J., ancien doyen de la Faculté de droit de l'Aurore.

MARDI 20. — Ouverture, à Montpellier, jusqu'au 24 avril, du LXVIIe Congrès de l'Uuion des œuvres catholiques, sous la présidence de Mgr Duperray. Thème : « Le prêtre, ministre de la parole ». 30 cardinaux, archevêques et évêques, 2 000 participants, surtout ecclésiastiques.

— A Nice, XXXIe session des journées universitaires catholiques, organisées par « l'Union des catholiques de l'enseignement public ». 1 800 délégués des régions de France y étudient, jusqu'au 23 avril, le problème de l'école et de l'éducation.

A L'ÉTRANGER. — Ouverture, à *Genève*, des journées de consultations entre une centaine d'experts commerciaux de vingt-cinq pays d'Europe et ceux des Etats-Unis. Ces consultations sont destinées à faciliter les relations commerciales entre l'Est et l'Ouest.

— En Belgique, le roi charge M. Achille Van Acker, leader socialiste, de former le nouveau gouvernement.

— Après une réorganisation nécessitée par les infiltrations vietminhs, la forteresse de *Dien-Bien-Phu* est coupée en deux. Le centre principal de résistance n'a que 4 kilomètres carrés, et l'autre bastion est isolé à 5 kilomètres au Sud.

— Mgr Quint, O. F. M., préfet apostolique de Wei-Hai-Wei, arrive à *Hongkong*, après avoir passé 32 mois en prison à Shanghaï.

30 mai 1954. — N° 1174. — Nouvelle série : N° 261

SOMMAIRE

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8e. *Le directeur :* A. MICHELIN.